



Agathe Rey
Mastère 2 de Journalisme Sportif à l'École du Journalisme de Nice
Promotion 2019 – Jean-Marc Michel

L'ÉTUDE DES LIENS COMPLEXES ENTRE JOURNALISME ET VÉRITÉ

Mémoire de recherche

Sous la direction de

YASMINA TOUAIBIA

Docteur de Science Politique

Professeure

École du Journalisme de Nice

Année universitaire 2018-2019

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce à l'aide de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma gratitude.

Je voudrais dans un premier temps exprimer toute ma reconnaissance à ma directrice de mémoire, Mme. Yasmina Touaibia, professeure à l'École du Journalisme de Nice. Je la remercie pour sa patience, sa disponibilité et bien entendu ses précieux conseils, qui ont contribué à alimenter mes recherches, ma réflexion et ma rédaction.

J'adresse mes sincères remerciements à Melissa Bell, journaliste et correspondante à Paris pour la chaîne de télévision américaine CNN, pour le temps qu'elle m'a accordé, ses réponses pertinentes et complètes, ainsi que pour ses précieux encouragements.

Je remercie également tous les professeurs et intervenants de l'École du Journalisme, dont j'ai eu la chance de suivre les cours, avec lesquels j'ai pu échanger, et qui m'ont inspirée le sujet de ce mémoire.

RÉSUMÉ

Ce mémoire traite des liens complexes entre le journalisme et la notion de vérité. Il nous permet d'analyser les différents aspects de la vérité journalistique, que ce soit dans sa définition, son exposition, son traitement, ainsi que le cadre qu'elle impose à la profession. Il s'agit d'un mémoire de recherche essentiellement tourné vers le journalisme français, incluant une comparaison avec le journalisme anglo-saxon. Dans ce cadre-là, il est important de revenir aux sources du journalisme français, la façon dont il est pratiqué et à son interprétation de la déontologie des journalistes ainsi qu'à celle de la Charte de Munich. Cette analyse permet de comprendre comment le journalisme français aborde la notion de vérité, au travers d'une certaine subjectivité assumée et une abondance de titres d'opinion. La comparaison avec le style journalistique anglo-saxon, beaucoup plus factuel et neutre, permet de mettre en perspective le journalisme français et d'étudier leurs différences, notamment face à la notion de vérité journalistique.

Une grande partie de ce mémoire est dédiée à la vérité appréhendée en tant que cadre du métier de journaliste. Autour de celle-ci ont été bâties et rédigées la déontologie des journalistes français, ainsi que la Charte de Munich. Une nouvelle comparaison pertinente se présente alors, celle avec le Québec, qui possède un conseil de presse. Un système d'auto-régulation qui fonctionne comme un tribunal d'honneur idéal, dans cette quête de vérité journalistique. Nous posons la question de sa pertinence face aux nouveaux obstacles que rencontre la vérité journalistique, à l'instar des *fake news* ou bien un manque d'indépendance grandissant des médias français.

This thesis deals with the complex links between journalism and the general idea of truth. Through this thesis, one may analyze the different aspects of journalistic truth, whether it is about its very own definition, about its spreading, about its processing, and also about the limits it sets for the profession. The thesis essentially deals with French journalism, including a comparison with Anglo-Saxon journalism. In this work, it is very important to go back to the origins of French journalism, to analyze the way journalists work, the deontology of French journalists and the Munich charter. Thanks to this examination, one may understand how the French journalism broaches the notion of truth through a kind of subjectivity and a profusion of opinion newspaper. The comparison with the Anglo-Saxon journalism, which is more factual and neutral, leads us to give an overview of French journalism and study the differences of journalistic truth.

A huge part of this thesis is dedicated to the truth as a frame for journalism. The deontology of French journalists and the Munich charter were built from the idea of the truth as a frame of journalism. As a second relevant comparison, one may introduce the Quebec press council. This press council works as an ideal court of honor in the quest for journalistic truth. One may question its relevancy facing new obstacles to the journalistic truth, such as fake news and the growing lack of independency of French medias.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
1) LE STYLE JOURNALISTIQUE FRANÇAIS EN PERSPECTIVE : FAITS, OPINION ET VERITE	12
A) LA PRESSE D'OPINION ET SUBJECTIVITE, TRADITION FRANÇAISE ?	13
B) COMPARAISON AVEC LE STYLE JOURNALISTIQUE ANGLO-SAXON : LES FAITS AVANT TOUT....	21
2) LA VERITE, CADRE DU JOURNALISME	32
A) CONSEILS DE PRESSE ET DEONTOLOGIES, GARDIENNES DE L'INFORMATION	33
B) DEPENDANCE ET INFLUENCE, INCOMPATIBLES AVEC LA RECHERCHE DE VERITE ?	45
CONCLUSION	55
BIBLIOGRAPHIE.....	59
ANNEXES	65

INTRODUCTION

« En apparence, l'objectif est clair, autant que le serment d'Hippocrate : dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité, comme le témoin devant le tribunal. »

Jean Lacouture, journaliste et écrivain français, dans le Courrier de l'UNESCO de 1990, rédige un article nommé *Le journaliste et sa conscience*¹. Il s'essaye à l'analyse de l'importance majeure de la vérité et la place qu'elle tient dans le métier de journaliste. Lien « en apparence » simple, puisque le journalisme est supposé porter des faits, tels qu'ils sont, au grand public. Ces faits ne doivent en rien être transformés ou éludés. Nous pourrions penser en premier lieu que le journaliste est obligé, depuis toujours, à livrer la vérité telle qu'elle est et dans sa totalité. Cependant, l'histoire du journalisme et l'actualité nous révèlent que ce lien est bien plus complexe qu'il n'y paraît. « *Au journaliste est demandée une vérité plus ample, complexe, démultipliée* » continuait Jean Lacouture. Nous pouvons poser la question de comment les journalistes exercent leur métier, au travers d'une quête de vérité, et de la volonté de la transmettre au grand public. Aussi, nous pouvons questionner le traitement de l'information, comment est-il retranscrit pour atteindre une vérité journalistique. Autant d'interrogations complexes que de réponses au moins aussi absconses.

Pour analyser le plus précisément possible ce lien très complexe, nous devons dans un premier temps nous plonger dans l'histoire et revenir aux sources du journalisme. Le journalisme tel qu'il était, à savoir porter des faits au grand public, est né tout d'abord dans le monde anglo-saxon. Un mouvement de créations de journaux débute dès la fin du XVII^{ème} siècle en Angleterre. Quant aux Etats-Unis, c'est l'invention de la presse rotative en 1865 qui a véritablement lancé le journalisme. Dès lors, il s'agissait de recueillir, vérifier, rapporter et pourquoi pas, commenter des faits. Ceux-ci étaient portés à l'attention des citoyens, d'abord par le moyen de l'écrit. Depuis, de nombreux supports se sont développés pour servir la transmission d'information : la radio, la télévision, les sites internet, puis les réseaux sociaux. Même si les supports évoluent, la base du métier de journaliste reste la même. Une enquête, un article, un reportage doit comporter des éléments de réponses, et par définition, de vérité.

¹ https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000086638_fre - consulté le 15 août 2019

En ce qui concerne la France, il faut remonter au XIX^{ème} siècle pour trouver les sources du journalisme moderne, lors de l'affaire Dreyfus². L'article « *J'accuse... !* » d'Emile Zola, alors publié dans le journal l'Aurore, marque un véritablement tournant pour le journalisme français et la dénonciation du mensonge, et de la manipulation de l'information. Le 13 janvier 1896, l'écrivain français s'adresse directement au Président de la République, Félix Faure, dans cet article sous forme de lettre ouverte au titre provocateur. L'affaire elle-même n'est autre qu'une grosse erreur judiciaire issue d'une trahison. En 1894, le capitaine Alfred Dreyfus, officier de l'état-Major de l'armée de terre, est arrêté et accusé de félonie. Il aurait trahi la France en livrant des secrets militaires à l'Allemagne. Alfred Dreyfus est finalement condamné à l'issue du procès, et envoyé au bagne en Guyane. Pendant deux années, sa famille ainsi que des hommes politiques et journalistes français, demandent la réouverture du procès, après avoir découvert de nombreuses anomalies et erreurs lors de l'enquête. En 1896, le colonel Picquart découvre que l'origine des fuites d'informations militaires au profit de l'Allemagne vient du commandant Walsin Esterhazy, et non du condamné Alfred Dreyfus. Malgré ces révélations, l'état-major préfère étouffer l'affaire. Emile Zola, choqué et révolté, rédige « *J'accuse... !* »³. Il s'insurge de cette affaire après un rappel des faits et une dénonciation de l'acquittement d'Esterhazy. Il « accuse » les ministres, officiers de l'état-major, les généraux, les experts ainsi que tous ceux ayant participé à la condamnation d'Alfred Dreyfus, d'être responsables de la condamnation d'un innocent et de l'acquittement d'un coupable. Il les accuse d'avoir trompé la justice, ainsi que tous les français qui demandent alors la vérité.

« *J'accuse... !* » sonne la France et a un effet coup de poing auprès du peuple. Le pamphlet fait beaucoup réagir dans l'hexagone, et le journal l'Aurore est tiré à 300 000 exemplaires pour l'occasion. L'article est long et contient plus de 4500 mots, sur huit colonnes et deux pages. Emile Zola pose les bases d'un journalisme idéal grâce à cet article. Il s'expose à de nombreuses poursuites judiciaires de la part de l'état notamment, au nom de la vérité, et innove autant sur le fond que la forme en termes de journalisme. « *Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière* » explique Emile Zola au début de son article. Il conclut d'une façon similaire, évoquant de nouveau son désir d'écrire au nom de la

² <https://www.universalis.fr/encyclopedie/affaire-dreyfus/> - consulté le 15 août 2015

³ <https://www.nouvelobs.com/societe/20060712.OBS4922/j-accuse-par-emile-zola.html> - consulté le 15 août 2019

vérité : « *Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.* » Sa recherche de la vérité pose les premières questions du rôle du journalisme en France⁴.

Le journalisme est un moyen d'information essentiel pour le peuple. Elle sert à alerter, informer, instruire, et faire réagir le peuple, le lectorat, les téléspectateurs et les auditeurs. Diffuser une information erronée, non-vérifiée, manipulée n'est pas du journalisme. C'est pour cela que nous allons analyser et questionner la notion de vérité journalistique. D'un côté nous avons le journalisme, et de l'autre nous avons la vérité. Dans sa généralité, la vérité désigne l'adéquation entre réalité et pensée ou énoncé. Pour ce qui nous intéresse, à savoir le journalisme, il faudrait définir l'amplitude de la vérité, plus que la définition de celle-ci. Dire une partie de la vérité, est-ce dire la vérité ? Doit-elle être absolument complète pour être considérée comme la vérité ? La vérité est-elle nécessairement l'inverse du mensonge ? Léon Blum, journaliste pendant des années, avait déclaré en rentrant de déportation que la règle d'or du métier n'était pas « *de ne dire que la vérité, ce qui est simple, mais de dire toute la vérité, ce qui est bien plus difficile*⁵ ». Pour lui, il s'agit donc de dire toute la vérité, sans omettre le moindre élément. Nous allons découvrir que pour un journaliste, décrire toute la vérité sur un sujet, dans un article ou un reportage est quelque chose d'extrêmement complexe. Il semblerait qu'il n'existe pas de vérité universelle en journalisme, que ce soit à propos de n'importe quel sujet, mais plus une réalité des faits. La véracité des faits, prouvée par des vérifications parfois multiples constitue la vérité journalistique.

Au cours de l'histoire contemporaine et moderne – accompagnée par le journalisme depuis la naissance de celui-ci – de nombreux obstacles se sont placés entre la vérité, les journalistes et les citoyens. Tout d'abord, les nombreuses censures et propagandes, en France et à l'international. Que ce soit pendant les guerres, les crises économiques, ou pendant les régimes fascistes, la presse a très souvent été instrumentalisée. Nous comprenons que durant ces périodes très rudes pour le peuple, le journalisme n'a pas pu perpétuer sa tradition de transmission de l'information. La vérité fait peur durant ces périodes de grandes crises, que ce soit aux citoyens mais aussi aux différents gouvernements et régimes. La vérité journalistique a donc logiquement été bouleversée durant ces périodes de l'histoire. Elle peut être transmise

⁴ https://www.retronews.fr/histoire-de-la-presse-presse-ecrite/long-format/2018/04/04/jaccuse-de-zola-en-1898?gclid=Cj0KCQjwhdTqBRDNARIsABsOI9_s_xjjBiEXCZSemPRrExtZpBaFu1patYDaDFxr4M2AjKZ8bAZ2OMMaAvMjEALw_wcB - consulté le 15 août 2019

⁵ https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000086638_fre - consulté le 15 août 2019

et diffusée au travers de billets de dénonciation, d'enquêtes approfondies, d'investigations révélatrices. Autant de travaux journalistiques à craindre, et étouffer par la censure et la propagande. C'est ainsi que de nos jours, dans de nombreux pays, la presse et sa liberté sont mises à mal à coups de censure et de propagande, par des gouvernements trop frileux d'assumer la vérité face à leurs peuples⁶. La presse libérée semble être une évidence dans les pays développés et démocrates. Les journalistes ne sont plus supposés avoir peur de dénoncer une vérité qui peut faire bouger les choses, qu'elle concerne le pouvoir exécutif, législatif, judiciaire, de grandes entreprises ou des particuliers.

Par ailleurs, un nouveau danger beaucoup plus actuel menace le besoin de vérité des citoyens : l'instantanéité de l'information. Avec l'avènement d'internet et des réseaux sociaux, la recherche et la production d'informations de qualité semblent s'être transformées en course à l'information instantanée. Beaucoup de médias web ou télévisuels sont aujourd'hui pris dans une course à l'information. Le premier à délivrer une information sera celui qui aura le plus d'audience ou de lecteurs. Le danger principal de cette course effrénée à l'information est de livrer aux lecteurs ou téléspectateurs une information déformée, transformée, voire pire, fausse. Ainsi, nous devons faire face depuis quelques années à l'apparition et la prolifération en masse de *fake news*. La vérité journalistique est donc parfois ternie ou éludée depuis quelques temps dans les médias français ou internationaux. Dans un article, Mediapart écrit : « *La vérité exige du temps alors que le mensonge s'accommode parfaitement avec la vitesse.*⁷ » Cette citation résume parfaitement l'enjeu de ces dernières années des journalistes face à la quête de vérité.

De plus, les enjeux actuels du journalisme français doivent faire face à une grosse crise de la presse écrite. Depuis l'émergence d'internet, des médias web et des réseaux sociaux, de nombreux titres de presse, piliers du journalisme français d'opinion, sont en péril. Pour pallier ce manque à gagner, ces titres de presse écrite ont pour la plupart été rachetés par de grands groupes industriels ou de grandes sociétés. Il en va de même pour les chaînes de télévision et les radios, dans une volonté de se développer et de concurrencer internet. Cette nouvelle ère pose des questions d'indépendance journalistique. L'indépendance pour un journaliste et un média, c'est la clé de la vérité journalistique. Les dangers, obstacles et entraves à la vérité

⁶ <https://rsf.org/fr/classement> - consulté le 15 août 2019

⁷ <https://blogs.mediapart.fr/david-f/blog/071215/medias-mensonges-information-et-propagande> - consulté le 15 août 2019

journalistique en France sont aujourd'hui d'une toute autre nature que pendant les crises évoquées précédemment. Le monde et les supports d'information et de communication évoluent, et le journalisme doit s'adapter afin de toujours veiller à livrer une information vraie et vérifiée au grand public. La vérité journalistique est essentielle à la bonne compréhension du monde qui nous entoure.

Je souhaite démontrer que les liens entre journalisme et la notion de vérité ne sont pas fixes, évoluent avec le temps et diffèrent selon les pays le cadre journalistique. La vérité journalistique reste néanmoins essentielle à notre monde, et malgré un temps de paix en France, elle reste menacée par de nouveaux obstacles. Il nous appartient de les déterminer, de les questionner et d'élaborer notre réflexion en fonction de ceux-ci.

Nous analyserons dans un premier temps **le style journalistique français dans son ensemble**, au travers de plusieurs axes : les faits, l'opinion et la vérité. Nous évoquerons la presse d'opinion et la subjectivité journalistique en tant que caractéristiques du journalisme français, pour l'analyser et la questionner. Il sera pertinent de faire une comparaison entre le style journalistique français, et le style journalistique anglo-saxon, qui diffèrent par bien des aspects mais se rejoignent dans la quête de vérité journalistique.

Dans un second temps, nous porterons notre réflexion **sur la vérité journalistique en tant que cadre de la profession**. D'abord, nous aborderons les réglementations, que ce soit les déontologies du journalisme français ou les conseils de presse existants, en prenant l'exemple du Québec, et en projet, notamment en France. Il sera intéressant de les expliquer, puis de les évoquer dans leurs rôles de régulation, en particulier face aux nouvelles menaces à l'instar des *fake news*. Puis, nous analyserons la nécessité d'une presse libre et indépendante afin de toujours transmettre des informations vraies et vérifiées.

1) Le style journalistique français en perspective :
faits, opinion et vérité

a) La presse d'opinion et subjectivité, tradition française ?

Si la profession de journaliste impose un certain cadre universel, à savoir livrer une enquête, une investigation ou une information vraie au grand public, un autre type de journalisme s'est développé, notamment en France. Il s'agit de la presse d'opinion, qui ne se contente plus d'énoncer les faits et leurs preuves, mais qui vise à exprimer une orientation de pensée, des affinités politiques explicites ou un commentaire sur l'actualité. La presse d'opinion est traditionnellement liée à la France. Ce type de journalisme est apparu très tôt, avec les mazarinades dès 1648. A l'époque de la Fronde, ces pamphlets étaient des pièces satiriques et burlesques contre le cardinal Mazarin. Ce n'était ni plus ni moins que des attaques envers le cardinal, diffusé par le biais du support papier tel que le journal de l'époque. A la différence d'un journal qui n'est pas d'opinion, celui-ci va sortir de l'aspect purement factuel pour exprimer un avis, un commentaire ou une critique sur une personne, une histoire ou un fait.

En parallèle de ces petits pamphlets, il existait une presse d'information sous la monarchie. Mais celle-ci n'avait aucune autre vocation que célébrer le roi et le pouvoir en place. Une expression libre et indépendante ne pouvait donc pas exister, la presse était soumise à la censure. Le développement d'analyses ou de commentaires se réfugie dans une presse plus littéraire. Louis XIV pratiqua une large et grande censure de la presse sous son règne, ce qui rendait l'expression de l'opinion ou de commentaire impossible, au moins jusqu'aux prémices de la Révolution française. A partir de cette date clé, l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 a libéré petit à petit la presse : « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement.*⁸ »

Cette liberté n'a été que de courte durée, puisque Napoléon Bonaparte a rapidement rétabli la censure, dès son accession au poste de premier consul. Ainsi, tous les journaux comprenant des articles contraires au respect de « *la souveraineté du peuple et à la gloire des*

⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789 - Article 11> - consulté le 29 juillet 2019

*armées ou qui publieraient des invectives contre les gouvernements (...)*⁹ » étaient menacés de suppression, notamment les premiers journaux de presse d'opinion, jacobine et libérale.

A l'époque du second Empire, la presse politique, la « grande presse » était soumise à beaucoup de taxes mais aussi au droit du timbre. Seule « la petite presse » y échappait. En échange de quoi, cette presse à un sou ne devait traiter que des informations divertissantes comme le sport, les informations générales et culturelles, ou les faits divers. Les informations politiques étaient réservées à la grande presse, une presse quasi-militante. Petit à petit, la petite presse a réussi à conquérir un très large public, puisqu'elle mettait tout le monde d'accord. Le succès était au rendez-vous, puisque les quatre plus grands quotidiens de l'époque appartenaient à ce genre : Le Petit Parisien, Le Matin, le Journal et le Petit Journal¹⁰. De plus, l'éducation devenait de plus en plus accessible, ce qui permettait à la population de pouvoir lire ces journaux. Le lectorat s'élargissait à mesure que l'éducation devenait accessible. L'information était alors devenue un bien à acquérir pour les lecteurs, et un bien à vendre pour les journalistes. L'information pouvait s'apparenter à une marchandise¹¹. On peut se demander alors si ce n'est pas par volonté de vendre au plus grand monde à l'époque que l'objectivité serait devenue un idéal à atteindre pour les grands médias, qu'ils soient français ou internationaux. Ceci serait logique, au vu des ventes des médias d'opinion qui oscillent entre bonnes et mauvaises selon la politique du gouvernement. Alain Clavien, auteur de *Grandeurs et misères de la presse politique* explique qu'il est normal qu'un journaliste exprime et assume une opinion en France, au moins jusqu'aux années 1960.¹² Ce phénomène a amené la création deux nouveaux titres, qui se démarquaient par leur neutralité, baptisés le Nouvelliste et l'Impartial.

Cette possibilité de faire de la presse d'opinion a bien entendu été très restreinte lors des différentes époques de censure en France, notamment lors des deux guerres mondiales. En 1914, la presse française est la plus lue au monde mais doit faire face à cet obstacle de taille dans son devoir d'informer. Le Canard enchaîné est donc apparu à cette époque-là pour faire face à la propagande et dénoncer grâce à un langage codé avec des antiphrases, des phrases à

⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_la_presse_écrite_en_France - Une Liberté de la presse encore fragile, consulté le 29 juillet 2019

¹⁰ <https://www.retronews.fr/histoire-de-la-presse/long-format/2018/04/04/la-fondation-du-petit-journal-en-1863> - consulté le 15 août 2019

¹¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Petite_presse#cite_note-6 - consulté le 30 juillet 2019

¹² <https://blogs.mediapart.fr/camilleguillaume/blog/090211/de-la-presse-politique-la-presse-dopinion-et-retour> - consulté le 29 juillet 2019

l'envers et autres astuces¹³, pour continuer à informer, et perpétuer le droit du grand public à être informé. En 1915, le Canard Enchaîné se présente de la sorte : « *Chacun sait en effet, que la presse française sans exception, ne communique à ses lecteurs, depuis le début de la guerre, que des nouvelles implacablement vraies. Eh bien, le public en a assez. Le public veut des nouvelles fausses... pour changer. Il en aura.* » Rhétorique très forte, ironie, et liberté constituaient ce journal, venu libérer l'information vraie et bousculer la censure. Si l'essence du journalisme est bien de diffuser et transmettre des enquêtes, investigations, reportages pour mettre en lumière la vérité aux yeux du grand public, il n'y a rien de pire qu'une période de censure pour celle-ci.

Aujourd'hui, les médias et journaux dits d'opinion sont très nombreux et occupent presque la totalité du paysage de la presse écrite d'information française. Ils proposent une ligne éditoriale souvent politisée. Nous pouvons noter une évolution dans la parution de titres d'opinion, et surtout une alternance des médias populaires selon le changement de parti politique au pouvoir¹⁴. Il n'est pas rare de voir un titre d'opinion plutôt de gauche décoller au niveau des ventes lorsque le gouvernement est plutôt de droite, et vice versa. Par exemple, en 1981, lorsque François Mitterrand, alors candidat du Parti Socialiste à la présidentielle, accède au pouvoir, les ventes des médias d'opinion qui l'avaient alors soutenu ont radicalement baissé. Le Nouvel Observateur a perdu 10% d'abonnés entre 1981 et 1984¹⁵ parce que les premières années de François Mitterrand n'ont pas convaincu le lectorat du Nouvel Observateur, et que celui-ci continuait à ménager le gouvernement qui comptait parmi ses rangs des proches du magazine.

Ce n'est pas le seul titre à pâtir de ce changement politique. Entre 1981 et 1985, Le Monde voit sa diffusion payée baisser de 430 000 à 335 000 exemplaires par jour, et se retrouve en dessous de son seuil de rentabilité¹⁶. A contrario, les médias d'opinion s'opposant au gouvernement ont vu leurs ventes décoller.

¹³ <https://www.lhistoire.fr/les-débuts-du-«canard-enchaîné-»> - consulté le 15 août 2019

¹⁴ *Alternances politiques et transformations du champ de l'information en France après 1981*, Philippe Juhem, Politix, 2001, p. 186, consulté le 31 juillet 2019

¹⁵ Interview de Serge Lafaurie, ancien directeur de la rédaction du Nouvel Observateur, publiée le 22 novembre 2013 <https://www.nouvelobs.com/medias/20131121.OBS6499/serge-lafaurie-raconte-ses-40-annees-au-nouvel-observateur.html> - consulté le 30 juillet 2010

¹⁶ *Alternances politiques et transformations du champ de l'information en France après 1981*, Philippe Juhem, Politix, 2001, p. 196, consulté le 31 juillet 2019

	1979	1981	1984	1985	1986	1987	1989	1992
<i>Le Figaro</i>	302 000	325 000	355 000	384 000	431 000	422 000	408 000	391 000
<i>France Soir</i> ²⁹	422 000	398 000	372 000	364 000	340 000	300 000	254 000	205 000
<i>Le Parisien</i>	337 000	329 000	321 000	342 000	347 000	356 000	397 000	395 000
<i>Le Monde</i>	440 000	434 000	351 000	335 000	353 000	352 000	371 000	357 000
<i>Libération</i>	38 000	48 000	113 000	134 000	162 000	158 000	175 000	170 000
<i>Le Matin de Paris</i>	120 000	185 000*	120 000	80 000	-	-	-	-
<i>L'Humanité</i>	139 000*	137 000	113 000	106 000	103 000	102 000	92 000	63 000
<i>La Croix</i>	113 000	112 000	104 000	102 000	102 000	97 000	99 000	94 000
<i>L'Express</i>	533 000	496 000	505 000	505 000	539 000	536 000	566 000	557 000
<i>Le Nouvel observateur</i>	367 000	373 000	346 000	328 000	332 000	336 000	396 000	410 000
<i>Le Point</i>	297 000	332 000	325 000	333 000	325 000	305 000	309 000	301 000

* diffusion 1980.

*Statistiques de l'Office de justification de la diffusion*¹⁷

Au-delà de l'aspect très politique de la presse d'opinion, son existence impliquerait logiquement celle d'une presse sans opinion, une presse neutre ou purement factuelle. Dès lors que le journaliste choisit de traiter ou non une information, de la porter au grand public ou non, de l'aborder sous un angle particulier et pas un autre, il s'agit bien d'un choix subjectif, même si ce choix peut très facilement être justifié par divers arguments. La presse d'opinion existe depuis des siècles en France et se porte relativement bien avec plusieurs titres principaux tels que *Le Monde*, *Le Figaro* ou *Libération*, et différents médias. La subjectivité y est totalement assumée par les journalistes. Nous pouvons alors nous demander si cette subjectivité n'est pas un obstacle à la recherche et la diffusion de la vérité dans la profession. Dans le journalisme français, vérité va souvent aller de pair avec objectivité et réalité.

Il y a un vrai paradoxe, puisque l'objectivité implique l'exhaustivité. Un journaliste français, pour rédiger un article, monter un reportage télé ou faire un papier radio, va décider d'un angle pour traiter son sujet. Traiter un angle plutôt qu'un autre peut être perçu comme un manque d'exhaustivité. Un angle, plutôt qu'un autre, serait-il alors un manque d'objectivité ou un manquement au devoir de vérité ? Le métier de journaliste implique ce choix, la sélection d'un angle afin de traiter un sujet de façon pertinente et de façon à toujours être

¹⁷ *Alternances politiques et transformations du champ de l'information en France après 1981*, Philippe Juhem, Politix, 2001, p. 198, consulté le 15 août 2019

proche de l'actualité. Dans son travail, le journaliste va en effet choisir un angle plutôt qu'un autre, puis un sujet plutôt qu'un autre, aller vers un intervenant plutôt qu'un autre et ainsi de suite. Le travail journalistique implique nécessairement des choix qui ne peuvent ainsi pas permettre au journaliste de livrer systématiquement l'entièreté de la vérité à propos d'un sujet.

Le métier de journaliste a un cadre réglementaire, fixé par d'abord par la charte de Munich. Cette charte, adoptée en 1971 par les syndicats de journalistes de la Communauté économique européenne (CEE) définit dix devoirs et cinq droits. Il existe une déontologie des journalistes français, mais la charte de Munich est commune à tous les pays de la CEE qui l'ont signé. Parmi les cinq devoirs fondamentaux définis par la charte de Munich, une ligne est particulièrement importante à la compréhension de notre sujet : « *Le journaliste ne peut être contraint à exprimer une opinion qui serait contraire à sa conviction ou sa conscience.*¹⁸ » Nous pouvons noter les mots « conviction » et « conscience », qui, employés dans ce sens-là, sont très loin de pousser le journaliste dans une quête d'objectivité ou d'impartialité, si celle-ci est contraire à ses convictions ou sa conscience. La charte de Munich dit explicitement, qu'un journaliste ne peut être forcé à exprimer une opinion qui n'est pas la sienne. Ainsi, il peut et il doit exprimer une opinion en accord avec sa conscience et sa pensée. D'autre part, la Charte d'éthique professionnelle des journalistes français, rédigée pour la première fois en 1918 puis révisée en 1938 et 2011 par le Syndicat National des Journalistes (SNJ) évoque également cet aspect-là. « *C'est dans ces conditions qu'un journaliste digne de ce nom défend la liberté d'expression, d'opinion, de l'information, du commentaire et de la critique.*¹⁹ » L'opinion, le commentaire et la critique n'appartiennent en rien à l'objectivité. Nous constatons que ces deux chartes, qui doivent être respectées et appliquées par tous les journalistes français, laissent une liberté d'opinion et d'expression aux journalistes. Il n'est jamais question de neutralité ou d'objectivité dans aucune des deux.

Nous pouvons donc dire que l'objectivité, la neutralité ou l'impartialité sont presque hors de portée, tant le traitement d'une information ou d'un sujet dans son entièreté est quasiment impossible. Si la subjectivité assumée est un choix de la part de bon nombre de médias et de titres, l'objectivité reste un idéal pour une part du lectorat et des journalistes. Elle toucherait un plus grand public, et permettrait de bien meilleures ventes qu'un titre militant ou

¹⁸ <http://www.snj.fr/content/déclaration-des-devoirs-et-des-droits-des-journalistes> - Déclaration des droits, paragraphe n°3, consulté le 1 août 2019

¹⁹ <http://www.snj.fr/?q=content/charte-d'éthique-professionnelle-des-journalistes> - consulté le 31 juillet 2019

d'opinion. Certains s'en rapprochent et tentent inlassablement de toucher du doigt cette impartialité comme Le Monde, ou du moins de mettre une distance avec les opinions favorables de certains journalistes vis à vis d'un gouvernement, suite à cette chute liée à l'élection de François Mitterrand en 1981²⁰.

Subjectivité ou manque d'objectivité ne sont pas forcément antinomiques de la vérité, puisqu'une opinion ne peut pas être fausse ou issue d'un mensonge. Tomber dans la censure, la propagande, la publicité cachée pourraient être contraire à la recherche de vérité. Une pensée subjective, elle, peut-être vraie. La presse d'opinion que nous connaissons en France, n'enfreint en rien la déontologie des journalistes du Syndicat National des Journalistes ou la Charte de Munich. Si elle ne colporte pas de mensonge et qu'elle ne participe pas à une manipulation de l'information, les éditorialistes et journalistes peuvent exprimer leurs opinions librement. Commenter, critiquer ou faire part de sentiments n'est pas contraire à la notion de vérité, et encore moins la notion de vérité journalistique.

Pour Christian Delporte, historien de la presse, la presse d'opinion est « *une spécificité française. Cette presse est née dans l'engagement, pour éclairer le citoyen. Et c'est très vif encore aujourd'hui. En témoigne d'ailleurs la place prise depuis quelques années par les éditorialistes, contrairement à la presse anglo-saxonne.*²¹ » Ainsi, en France, le journaliste s'est porté comme un éclaireur pour les citoyens, comme un conteur de vérité. Il y a dans cette idée une certaine volonté d'influence et d'orientation de la pensée. Aujourd'hui, cette presse d'opinion peut être considérée comme problématique d'un point de vue politique. Si à l'époque de François Mitterrand, les médias d'opinion et journalistes dépendaient du pouvoir politique pour la tenue de leurs ventes, la tendance semble s'être inversée aujourd'hui. Les journalistes et médias peuvent prétendre faire la pluie et le beau temps de la sphère politique française. Guillaume Peltier, leader de La Droite forte, mouvement de l'UMP, et aujourd'hui vice-président des Républicains, a réclamé en 2012 des « *quotas de journalistes de droite à la télévision.* » Il est même allé jusqu'à s'exprimer sur Twitter et demander « *d'imposer l'embauche de journalistes de droite sur les chaînes du service public.*²² » Dans un idéal de

²⁰ *Alternances politiques et transformations du champ de l'information en France après 1981*, Philippe Juhem, Politix, 2001, p. 197 – consulté le 31 juillet 2019

²¹ https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/infos-medias-le-week-end/la-presse-d-opinion-une-specificite-francaise_1729993.html - consulté le 1 août 2019

²² https://twitter.com/G_Peltier/status/253106764239749121?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E253106764239749121&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.huffingtonpost.fr%2Fjulien-longhi%2Fpeltier-polony-medias-politique-presse-dopinion_b_1967144.html - consulté le 2 août 2019

journalisme objectif, neutre et sans commentaire, on ne peut imaginer des postes de rédacteurs ou de journalistes dédiés à une personne de droite, ou une personne de gauche. Cependant, pour garantir la pluralité de l'information, une variété des opinions, à la télévision, à la radio ou bien dans la presse écrite est nécessaire. Le grand public a besoin d'une large représentation d'avis et d'opinion dans le journalisme.

Le risque de la profusion de titres et de médias d'opinion est le manque de représentation et de diversité des opinions. C'est un aspect très souvent pointé du doigt par les français. Si de nombreuses personnalités politiques de droite, à l'instar de Guillaume Peltier clament haut et fort qu'une bonne partie des journalistes français sont de gauche, certains médias vont profiter de cela pour se démarquer. Valeurs Actuelles, titre à tendance extrême droite, voulait jouer le rôle d'opposant fort au président de la République François Hollande entre 2012 et 2017, avec succès. Sur le même modèle que le Figaro et d'autres titres d'opinion soutenant l'opposition à François Mitterrand au début des années 1980, Valeurs Actuelles a connu un pic à +50% de ventes²³ durant le quinquennat de François Hollande. Aujourd'hui, si l'élection d'Emmanuel Macron a brouillé la tradition du bipartisme à la française, les titres de presse d'opinion sont également dans le flou. Si certains d'entre eux vont soutenir une grande idée ou un grand mouvement politique français, la diversification et le morcellement de la gauche pose problème pour les médias d'opinion. Comment être objectif, comment être neutre, comment suivre sa ligne éditoriale si celle-ci fait débat au sein même de la rédaction ?

Les titres de presse d'opinion doivent se renouveler, surtout la presse de gauche. Johan Hufnagel, ancien co-directeur de la rédaction de Libération évoque « *un paysage politique de gauche de plus en plus diversifié*²⁴ » causant de très nombreux débats sur le positionnement du journal. Si l'objectivité, la neutralité et l'absence d'opinion sont parfois présentées comme un idéal à envier aux médias anglo-saxons, le non-positionnement est parfois un piège, notamment en France. Avec le développement du web, un éditorialiste ou un journaliste qui exprime son opinion ou commente un fait avec des arguments fouillés, une enquête aboutie et des intervenants de qualité peut être une plus-value pour la presse. L'Obs s'est détaché du modèle d'autres médias d'opinion tels que Le Monde ou Le Figaro, et a fait le choix du non-positionnement, de la neutralité et du factuel à toute épreuve. Par conséquent, entre 2013 et

²³ <https://www.europe1.fr/politique/comment-valeurs-actuelles-est-devenu-incontournable-a-droite-2865169> - chiffres de l'Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM) – consulté le 1 août 2019

²⁴ <http://www.slate.fr/story/166925/medias-presse-journalisme-opinion-valeurs-actuelles-marianne> - Thomas Deslogis, septembre 2018 – consulté le 2 août 2019

2017, le magazine est passé d'une moyenne de 639 000 tirages à 390 000²⁵. Même si la crise de la presse écrite a forcément un impact sur la chute des ventes, cette chute brutale et rapide est également et surtout liée à ce changement de ligne éditoriale. Aucun positionnement, de la neutralité et des faits, mais le lectorat s'y perd et ne retrouve plus l'identité de ce titre de presse.

²⁵ <https://www.acpm.fr/Support/1-obs> - consulté le 2 août 2019

b) Comparaison avec le style journalistique anglo-saxon : les faits avant tout

Nous pouvons dire que le journalisme français, et plus particulièrement la presse écrite, est axée autour de la presse d'opinion, majoritairement politisée. Il est intéressant à ce moment-là de l'analyser et de le comparer au style anglo-saxon. La presse anglo-saxonne possède moins de titres d'opinion, laisse moins de place au commentaire ou à la critique et accorde beaucoup plus d'importances aux événements et aux faits, dans une certaine neutralité, que le journalisme français qui va donc privilégier le commentaire et l'opinion la plupart du temps. En anglais, ce type de journalisme s'appelle le « *fact-centred journalism* » ou bien le journalisme centré sur les faits.

Ce *fact-centred journalism* se caractérise d'abord par une écriture qui décrit les faits et réduit les effets de style afin de produire une écriture courte, claire et concise, uniquement factuelle, qui ne laisse que peu de place au commentaire ou à l'expression d'opinion. Ce type d'écriture appelé *fact-centred discursive practices* est décrite comme étant une écriture blanche par Roland Barthes dans son œuvre *Le degré zéro de l'écriture*. D'abord, la langue anglaise semble parfaitement se prêter à ce style d'écriture plus neutre, tandis que la langue française est beaucoup plus littéraire. Joseph Pulitzer, grand journaliste américain d'origine hongroise, et créateur du prix Pulitzer, a été interrogé à l'époque sur le style journalistique français et anglo-saxon : « *In America, we want facts. Who cares about the philosophical speculations of our correspondents ?* » (*En Amérique, on veut des faits. Qui se préoccupe des spéculations philosophiques de nos journalistes ?*)²⁶. Joseph Pulitzer a continué en critiquant le style français, trop libre à son goût, qui permet aux journalistes de donner clairement leurs opinions et faire des commentaires sur les faits et événements. Il est bon de rappeler qu'à cette époque, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, les journalistes étaient principalement des écrivains et auteurs de littérature comme Victor Hugo, Honoré de Balzac et bien-sûr Emile Zola. Ce dernier n'a pas manqué à son tour de critiquer les techniques journalistiques anglo-saxonnes : « *Le flot déchaîné de l'information à outrance a transformé le journalisme, tué les grands articles de discussion, tué la critique littéraire, donné chaque*

²⁶ Models of Journalism : the functions and influencing factors, Peter Bro, Routledge, 2018 – consulté le 1 août 2019

*jour plus de places aux dépêches, aux nouvelles grandes et petites, aux procès verbaux des reporters et des interviewers.*²⁷ »

Les deux styles diffèrent, plaisent au lectorat et reçoivent des critiques, mais perpétuent leurs traditions et continuent d'être radicalement différents. Plus récemment, en 1995, Rodney Benson professeur des sciences des médias à l'université de New-York, a mené une étude comparative entre le journalisme français et le journalisme anglo-saxon. Il a analysé 626 articles de journaux français (Le Monde et Le Figaro) et 358 articles du New-York Times. Le résultat obtenu par le chercheur est révélateur. 19% des paragraphes français contiennent un commentaire, une interprétation ou une opinion, contre 5% du New-York Times²⁸. Si 19% n'est pas un nombre énorme au vu de la presse française régulièrement décrite comme étant systématiquement d'opinion, nous constatons au travers de cet exemple que la presse anglo-saxonne présente nettement moins d'opinion et de commentaire.

En France, les journalistes ne vont pas chercher nécessairement l'objectivité, la neutralité, l'impartialité ou la sobriété comme les anglo-saxons, mais vont prôner l'honnêteté. Le rapport à la vérité est là très intéressant. Un journaliste français, d'un titre d'opinion, va émettre un commentaire ou un avis sur le sujet et l'angle qu'il traite. Il ne sera pas objectif, mais pourra se défendre en évoquant sa démarche honnête d'exprimer ses sentiments²⁹. Le journaliste anglo-saxon qui fera le même papier, sans commentaire ni critique, sera alors probablement plus objectif et factuel, mais est-il moins honnête que le journaliste français ? L'aspect factuel sera plus important que le commentaire et la contextualisation pour les journalistes anglo-saxons, et vice-versa pour les français.

Pour illustrer et justifier les propos ci-dessus, nous pouvons nous pencher sur un cas en particulier, lors de l'élection d'Emmanuel Macron en 2017. Une élection présidentielle est très largement couverte par la plupart des médias français, qu'il s'agisse de presse écrite, de web, de radio ou de télévision. Cette élection présidentielle a été couverte relativement tard aux Etats-Unis par les principaux médias, à partir du second tour. Pour les médias américains, ce n'est pas tant l'accession de Marine Le Pen, candidate du Front National, qui interpelle, mais bien le traitement médiatique par les journalistes français. Melissa Bell, journaliste

²⁷ Le journalisme, Emile Zola, Le Figaro, 24/11/1888 – consulté le 2 août 2019

²⁸ Bourdieu and the Journalistic field, Rodney Benson, Erik Neveu, Part II Comparative Perspectives, p.104, Polity Press, 2005 – consulté le 2 août 2019

²⁹ <https://www.marianne.net/debattons/tribunes/pour-une-subjectivite-honnete-des-journalistes> - consulté le 15 août 2019

franco-britannique et correspondante de CNN en France, a confié lors d'un entretien pour Télé Obs, qu'elle était très surprise du parti-pris des médias, et du nombre de journalistes qui se permettaient d'exprimer leur opinion en pleine campagne. Melissa Bell a clairement exprimé son étonnement vis-à-vis de cette liberté que prennent les journalistes français : « *Ils doivent mettre de côté leurs préjugés et leurs opinions personnelles. On ne peut pas jouer un rôle de contre-pouvoir si on a choisi un camp, si on n'a pas fait preuve d'une impartialité absolue. (...) Les médias français ont encore à faire ce travail sur eux-mêmes. J'ai été choquée d'entendre des journalistes exprimer leur opinion sur des candidatures en pleine campagne.*³⁰ »

Pour la journaliste, le principal danger de ce journalisme d'opinion dans le contexte d'une élection, est de tomber dans le jeu du populisme. Aujourd'hui, le populisme désigne une approche politique qui oppose le peuple aux élites politiques, économiques ou médiatiques. En s'étonnant de voir autant de libertés prises par les journalistes français, Melissa Bell suggère que les médias devraient se tourner vers un modèle proche de l'anglo-saxon. Il s'agirait de « fact-checking » avec une vraie chasse aux fake news et un retour aux faits. Lors d'une campagne présidentielle, le risque de l'opinion et du commentaire trop ouvert de la part des journalistes est que cela puisse se retourner contre eux. En 2017, les représentants du Front National ne se sont pas privés de dire haut et fort que les médias étaient « contre eux ». Ce qui peut, à terme, galvaniser le vote pour ce parti, visiblement pas privilégié par les médias et journalistes d'opinion. Afin d'aller plus loin dans l'analyse et approfondir la réflexion autour de la différence entre le journalisme français et le journalisme anglo-saxon, Melissa Bell a eu la gentillesse de répondre à mes questions. Nous avons pu rebondir sur ses propos à TéléObs, concernant le fact-checking et les élections présidentielles de 2017, puis aborder le journalisme français et anglo-saxon de façon plus globale³¹.

Interview de Melissa Bell :

Lors de votre interview pour TéléObs vous aviez dit être un peu choquée par le fait que les journalistes donnent trop leur opinion et jouent le jeu du populisme lors des élections présidentielles en France. Pouvez-vous expliquer pourquoi ?

³⁰ <https://teleobs.nouvelobs.com/le-grand-oral/20170607.OBS0392/melissa-bell-j-ai-ete-choquee-d-entendre-des-journalistes-francais-exprimer-leur-opinion-en-pleine-campagne.html> Interview de Melissa Bell pour TéléObs, publiée le 11 juin 2017 – consulté le 6 août 2019

³¹ Interview réalisée le 6 août 2019 par téléphone. Interview complète en annexes

« On a assisté à une vague populiste en Grande-Bretagne avec le Brexit, puis aux Etats-Unis avec l'élection de Donald Trump. Celle-ci commençait à toucher la France lors des élections présidentielles de 2017. Je pense que certains médias n'étaient tout simplement pas prêts à des évènements pareils. Je pense notamment à BFMTV, qui a une structure légère et qui n'ont pas d'outil de fact-checking en interne. Du coup, à ce moment-là, le populisme les remettait sans cesse en question. De par sa définition et sa nature, le populisme est dans tous les cas un sujet compliqué à traiter.

En France, on a la sensation qu'il y a plus de place pour les chroniqueurs ou éditorialistes que pour les journalistes qui donnent et exposent les faits. Lors des élections, ils sont nombreux à être tombés dans le panneau face à Marine Le Pen. À ce moment-là, on tombe dans le post-vérité, il n'y a plus que des opinions mais pas de faits. D'où l'importance du fact-checking de nos jours. Il y a une vingtaine d'années, la création d'un système de vérification très pointu au sein de la rédaction de CNN a tout changé. Il marche en trois étapes, avec une vérification méticuleuse de chaque tournure de phrase, chaque mot employé. C'est long et fastidieux, mais c'est une structure qui prévient les erreurs et nous ramène toujours à la notion de fait. Ça nous permet de contrer ceux qui accusent la presse et les médias en général de n'être que des opinions. On peut alors leur dire : « Non, ce sont des faits qui ont été vérifiés » et on peut discerner le mensonge de la vérité. »

Vous parliez de fact-checking à la manière des journalistes anglo-saxons. Pourtant en 2016 lors de l'élection de Donald Trump, les principaux médias américains se sont laissés aller, jusqu'à être obligés de faire des mea culpa après son élection...

« C'est vrai, mais je ne pense pas que le traitement médiatique des campagnes électorales des candidats ait été le même qu'en France, avec cette notion d'opinion. Ces mea culpa servaient plutôt à dire qu'ils ne l'avaient pas vu venir. Ils devaient expliquer pourquoi les médias et organisations qui s'occupaient des élections quotidiennement pendant des mois n'ont pas vu venir cette vague de populisme. Ils n'ont pas entendu le cri du peuple et n'ont pas pu anticiper le résultat de cette élection.

Pour moi, les journalistes américains, pour la plupart, n'ont pas été autant dans l'opinion que les journalistes français. Encore aujourd'hui, ils évoquent beaucoup Donald Trump, c'est vrai, et de façon négative souvent, c'est vrai aussi, mais les faits sont là. Par exemple, le Washington Post a fait un peu sensation avec son compteur de mensonges prononcés par

*Donald Trump*³². Je pense que ce n'est pas de l'opinion, les faits sont là et démontrables, ce n'est pas juste une opinion. Ils n'ont pas juste écrit « Trump est un menteur », ils ont démontré et expliqué chacun des mensonges, ou fake news. Ce n'est pas contre lui sur une base totalement subjective. Je ne pense pas qu'on puisse dire qu'ils sont anti-Trump, mais plutôt pro-vérité. Le but des journalistes est d'essayer de creuser pour garder la lumière et la transparence sur une Maison Blanche qui souhaite l'opacité. Donc ce n'est pas de l'opinion comme on peut le voir en France, aux Etats-Unis ce n'est pas nécessaire.

Quand j'entendais les journalistes, éditorialistes ou chroniqueurs français dire que le Front National au pouvoir serait une catastrophe je me disais « non, on ne doit pas dire ça, ce n'est pas notre travail. » Pour le peuple, ce n'est pas pertinent de savoir ce que pense monsieur X ou Y, ça lui est égal. On peut prendre l'exemple récent du mouvement Gilets Jaunes, ce n'est pas l'avis de tel ou tel chroniqueur qui va effectuer le vrai travail de journaliste. Ce qu'il faut c'est une enquête, une investigation au sein du mouvement. Il faut comprendre le mouvement, savoir d'où il vient, qui se cache derrière, quels en sont les dangers. C'est ça qui est intéressant, pas l'opinion des journalistes. Tout ce travail journalistique, on ne peut pas le réaliser si on est partisan. »

Pour vous, quelles sont les principales différences et ressemblances entre le journalisme anglo-saxon et français ?

« Je dirais que le journalisme français ne se considère pas comme un contre-pouvoir, ou si c'est le cas, il le fait avec moins de force que le journalisme anglo-saxon. Mais je pense que c'est en train de changer, notamment parce que les frontières sont plus souples, on voit ce qui se fait dans d'autres pays en termes de journalisme. Le Canard Enchaîné a toujours joué ce rôle pour faire éclater la vérité, comme avec l'affaire François Fillon³³. Plus récemment il y a Médiapart aussi qui fait changer les choses.

Mais historiquement, je pense qu'il y a une différence d'agressivité envers le pouvoir en place. Je pense que la presse et les médias sont là aussi pour s'assurer que les choses soient bien faites, notamment au pouvoir. C'est essentiel pour préserver la démocratie. »

³² <https://www.washingtonpost.com/politics/2019/04/29/president-trump-has-made-more-than-false-or-misleading-claims/?noredirect=on> - consulté le 7 août 2019

³³ « Pour Fillon, Penelope est un bon filon » Isabelle Barré, Hervé Liffra et Christophe Nobili, Le Canard enchaîné, n°5022, 25 janvier 2018, p.3.

Point de vue intéressant de la part d'une journaliste qui a un œil sur les médias nord-américains et sur les médias français. Pour Melissa Bell, la clé de tout est le fact-checking. Presse d'opinion ou non, il faut systématiquement se baser sur des faits, pour éviter de tomber dans le post-vérité. Le travail journalistique de fond, comme les enquêtes et investigations sont à valoriser, puisque leur but est de porter la vérité au grand public. Petit à petit, le modèle de journalisme français semble se tourner vers le fact-checking en copiant le modèle anglo-saxon.

Nous pouvons revenir sur le terme « fact-checking » qui est symptomatique d'un journalisme anglo-saxon, basé sur les faits. Littéralement, cette expression désigne une démarche de vérification d'une information. Le but est tout simplement de s'assurer de l'exactitude du fait. Cette vérification peut se faire via des chiffres, des statistiques, des citations ou même des photographies, le tout étant le résultat d'une enquête. Cette technique journalistique est arrivée aux Etats-Unis dans les années 1990, dans le but de vérifier les chiffres présentés dans les médias par les personnalités politiques et également évaluer l'objectivité des médias dans le traitement de l'information. Même si la vérification de l'information existe depuis les prémices du journalisme en France et dans le monde, le fact-checking est une notion plus récente, qui se fait presque dans l'instantanéité, notamment grâce aux nouvelles technologies et au progrès d'Internet, et surtout pour faire face à la rapidité des réseaux sociaux. Les médias et journalistes anglo-saxons ont été les précurseurs du fact-checking, grâce à des journalistes d'investigation. Cette technique journalistique, développée dans un désir d'objectivité et une quête de vérité à toute épreuve, a été poussée à son paroxysme en 2013, lorsque des robots ont été conçus spécialement dans ces buts précis. Le Washington Post a développé cette année-là un « *Truth Teller* » soit un détecteur de mensonge en temps réel. Le concept était novateur et simple : il retranscrit en direct les discours, politiques ou autre, et les compare avec une base de données d'informations vérifiées par les journalistes. Si l'information est fausse, le mot « Faux » s'affiche sur l'écran et renvoie vers un lien d'explication du journaliste. La nouveauté de ce système est principalement basée sur la notion de temps réel³⁴.

Depuis les débuts de la profession, le temps de vérifications des informations par les journalistes a considérablement réduit. De plusieurs semaines, il passe à quelques jours grâce

³⁴ <https://www.telerama.fr/medias/apr-s-les-robots-journalistes-voici-les-robots-sp-cialistes-du-fact-checking,93246.php> - consulté le 3 août 2019

à internet, et maintenant à seulement quelques secondes grâce à l'automatisation du fact-checking. Même si le logiciel *Truth Teller* pose des questions de fiabilité, notamment au niveau de la transcription vocale et surtout vis-à-vis de la complexité et l'exhaustivité de la base de données, on constate un fort désir de vérification de l'information dans l'immédiat. On veut savoir ce qui est vrai et ce qui est faux au moment de la découverte d'une information. S'il s'agit de vérifier la véracité des propos tenus lors de discours ou débats politiques, le fact-checking s'applique également aux différents médias et leur traitement de l'information. Dans ce cas précis, le but est d'analyser le degré d'impartialité et d'objectivité, cher aux journalistes anglo-saxons.

Alors que le fact-checking a connu un développement très rapide dans le monde journalistique anglo-saxon et existe depuis quelques décennies, son arrivée en France a été bien plus lente. Nous pouvons dire que le fact-checking ne s'est vraiment ancré dans la pratique journalistique française qu'à partir de 2011, au moment de la campagne présidentielle. On évoquait alors le fact-checking comme une nouveauté, alors que les journalistes d'Amérique du Nord et de Grande-Bretagne en faisaient usage depuis des années déjà³⁵. Ainsi, même si les journalismes anglo-saxon et français diffèrent sur la forme et l'expression ou non de commentaire, critique et opinion, la volonté de livrer une information vraie est identique. Cependant, la vérification des faits, ou fact-checking est de plus en plus remise en cause, au point que nous sommes entrés aujourd'hui dans une nouvelle ère, appelée l'ère post-vérité. Si une information ne nous garantit pas sa véracité, et que la vérification de celle-ci par d'autres faits ne nous permet pas de la dire vraie, que nous reste-t-il ? Le terme post-vérité est apparu aux Etats-Unis en 2004 et désigne un ensemble d'interactions entre les médias et le monde politique qui vise à mettre en avant l'émotion avant la réalité et la véracité des faits. Le post-vérité commence lorsqu'il n'y a plus de faits, plus de vérité ou de vérification des faits, mais uniquement des opinions, commentaires et de l'émotion. Les liens entre vérité et journalisme deviennent de plus en plus complexes avec le temps. Les journalistes doivent nécessairement être plus prudents et réactifs au flot abondant d'informations. Aujourd'hui, le fact-checking dans ces conditions devient de plus en plus problématique.

³⁵ https://www.lemonde.fr/technologies/article/2011/09/22/le-fact-checking-nouveaute-journalistique_1575952_651865.html - consulté le 3 août 2019

Dans un article paru dans *The Guardian* et repris dans *Courrier International*, Katherine Viner évoque cette ère post-vérité liée aux journalistes et aux politiques en prenant l'exemple très intéressant et révélateur du Brexit. Dans un premier temps, en septembre 2015, le peuple britannique a pris connaissance d'une anecdote obscène du Premier Ministre David Cameron lors de ses études. Un article du *Daily Mail* révélait alors que David Cameron aurait participé à une cérémonie d'initiation de la fraternité d'Oxford, avec une tête de porc. Témoignages et photos à l'appui, l'histoire a très rapidement fait le tour de la Grande-Bretagne. Katherine Viner explique dans son article que « *Vingt-quatre heures après avoir fait de David Cameron la risée de tous, Isabel Oakeshott, journaliste au Daily Mail, apparut sur un plateau télévisé. Et là, surprise : la co-auteure (avec le milliardaire John Ashcroft) de la biographie incriminante reconnut qu'elle ne savait pas elle-même si cette information aussi retentissante que scandaleuse était seulement vraie. Pressée de citer les preuves sur lesquelles elle s'était appuyée pour son ouvrage, elle finit par admettre qu'elle n'en avait pas.*³⁶ » Ce fait n'a pas donc pas été vérifié, mais a été repris des millions de fois sur Internet et les réseaux sociaux. Les dégâts causés par ce type d'information non vérifiée étaient trop importants pour être effacés une fois cet aveu publié et diffusé. Personne ne retient que la journaliste n'avait pas de preuve, mais tout le monde se souvient de l'anecdote embarrassante de David Cameron.

D'autre part, l'article révèle d'autres mensonges ou détournement de la vérité, utilisés par Ukip durant sa campagne pour le Brexit : « *A 6 h 31 du matin, le 24 juin, soit un peu plus d'une heure après que l'issue du vote ne fit plus aucun doute, Nigel Farage, chef de l'Ukip (Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni), reconnaissait que la sortie de l'UE ne permettrait en fait pas de récupérer 350 millions de livres par semaine pour alimenter les caisses de la sécurité sociale, un argument tellement central du camp du "Leave" qu'il s'étalait en lettres majuscules sur leur bus de campagne.* » Si ce n'est pas la première ni la dernière fois que les personnalités politiques n'hésitent pas à exagérer leurs projets, idées et promesses, c'est sûrement une des premières fois qu'ils ont dû revoir leurs promesses très rapidement, dès le lendemain de la victoire. Aaron Banks, grand contributeur financier de Ukip expliquait au *Guardian* sa stratégie : « *Il fallait adopter une approche médiatique à l'américaine. Ils se sont tout de suite dit que les faits ne suffiraient pas, et voilà. Les partisans du 'Remain' n'ont présenté que des faits, des faits, des faits. En réalité, ça ne marche pas. Il faut créer un lien émotionnel avec les gens. C'est ce qui fait le succès de Trump.* » Ces

³⁶ <https://www.courrierinternational.com/article/medias-comment-le-numerique-ebbranle-notre-rapport-la-verite> - Katherine Viner, *The Guardian*, septembre 2016 – consulté le 3 août 2019

exemples illustrent parfaitement l'ère post-vérité dans laquelle le monde politique et médiatique international est entré. Alors que le fact-checking est une technique journalistique adoptée par les anglo-saxons et les français, un nouvel obstacle s'oppose à la recherche de vérité des faits.

Le fact-checking semble être né d'un souci d'exactitude et de vérité des faits, donc d'un procédé d'ordre éthique. En plus de la notion d'instantanéité de la vérification, c'est autre chose qui diffère ce procédé des techniques de vérifications qui existent depuis des années. Le fact-checking est apparu avec le développement des nouvelles technologies, d'internet et des réseaux sociaux. Thomas Legrand, éditorialiste de France Inter, explique dans un article pour Slate paru en 2010 que les raisons du développement si rapide du fact-checking sont *« diverses, mais n'ont rien à voir avec une supposée plus ou moins grande audace des journalistes ou une plus ou moins grande liberté de la presse. C'est une question d'abord bêtement technique : nous sommes passées de la bande magnétique et vidéo au numérique et nous pouvons garder, chacun d'entre nous, journaliste ou non, et classer tout ce qui se dit. Internet fait le reste : tout est à la disposition de tout le monde en un clic.³⁷ »* Si on suit les propos de Thomas Legrand, le journalisme, anglo-saxon puis français, aurait presque été obligé à cette rigueur par les avancées technologiques et le développement d'internet. Dans ce sens, il parle du fact-checking comme d'une « tyrannie de la cohérence » puis d'une « tyrannie salutaire. » Le monde politique et journalistique va désormais être systématiquement confronté à ce fact-checking dans le but de s'assurer une certaine légitimité auprès du grand public, et de continuer à toujours viser la vérité, l'objectivité et l'impartialité.

Ce qu'il est intéressant d'aborder maintenant, ce sont les points communs entre le journalisme anglo-saxon et le journalisme français. Il y a bien des différences entre les deux, nous avons pu le voir avec un journalisme plus factuel, et un autre plus d'opinion, un fact-checking développé plus rapidement dans un cas que dans l'autre, mais au final l'essence reste la même. Nous pouvons revenir ici sur les propos de Melissa Bell pour TéléObs, lorsqu'elle a exprimé sa surprise quant au parti-pris des médias français lors des élections présidentielles de 2017. Beaucoup trop de journalistes auraient exprimé leur opinion défavorable à Marine Le Pen lors du second tour. Même si elle nous a confié que pour elle, les médias américains n'avaient pas traité les élections présidentielles de 2016 de la même

³⁷ <http://www.slate.fr/story/19603/sarkozy-victime-du-fact-checking> Thomas Legrand, Slate, 2010 - consulté le 3 août 2019

façon que les médias français en 2017, certains d'entre eux n'ont pas toujours basé leurs informations uniquement sur des faits.

Lors de sa campagne, le candidat républicain a mené une véritable croisade contre les journalistes et les médias, qui étaient très favorables à Hilary Clinton. Alors que le journalisme anglo-saxon a une réputation de journalisme très neutre, sobre et factuel, ces élections dénotent. De base, les médias américains partaient du postulat que Donald Trump ne pourrait jamais remporter ces élections. Certains médias, comme le Huffington Post sont allés encore plus loin. Ils n'ont accordé à Donald Trump aucune crédibilité et légitimité politique, en allant jusqu'à tourner sa candidature en dérision. En 2015, le Huffington Post publiait ceci : *« Après avoir regardé et écouté Donald Trump depuis sa déclaration de candidature à la présidence, nous avons décidé de ne pas couvrir sa campagne dans la rubrique 'politique' du Huffington Post. Au lieu de ça, nous évoquerons sa campagne dans notre rubrique 'divertissement'. Nos motivations sont simples : la campagne de Trump est une attraction. Nous ne mordrons pas à l'hameçon. Si vous êtes intéressés par ce que Donald dit, vous le trouverez avec les histoires des Kardashian et de Bachelorette.³⁸ »* Si Melissa Bell a été choquée par les prises de position et l'expression des opinions des journalistes et médias lors des élections présidentielles en France, les médias américains à l'instar du HuffPost sont allés parfois bien plus loin. La rédaction a fait le choix de décrédibiliser ouvertement la candidature de Donald Trump, et de le railler au lieu de le traiter comme un candidat normal et traiter l'information de façon factuelle.

Là où ce débordement rejoint le propos de Melissa Bell, c'est que l'effet provoqué est inverse, les médias ne font que « jouer le jeu du populisme. » Ce souci de manque d'objectivité et d'impartialité à outrance, a peut-être fait basculer la tendance lors de ces élections aux Etats-Unis. Un sondage réalisé par l'université de Suffolk et USA Today a révélé que 75,9% des 1000 personnes interrogées pensaient que les médias, qu'ils soient des journaux ou des chaînes de télévisions, favorisaient la candidature d'Hilary Clinton³⁹. Majoritairement en faveur de la candidate démocrate, cela n'empêchaient pas les médias de beaucoup évoquer Trump, que ce soit de façon négative et moqueuse. Le candidat républicain a tourné toute cette campagne anti-Trump de la part des médias à son avantage, en se faisant

³⁸ https://www.huffpost.com/entry/a-note-about-our-coverage-of-donald-trumps-campaign_n_55a8fc9ce4b0896514d0fd66?guccounter=1 La Rédaction du HuffPost, Juillet 2015 – consulté le 3 août 2019

³⁹ <https://thehill.com/media/303552-poll-public-overwhelmingly-thinks-media-is-in-the-tank-for-clinton#.WBjCWjUuKQM.twitter> Sondage réalisé en 2016 – consulté le 4 août 2019

passer pour le mal-aimé, l'anti démagogie, ou tout simplement le changement en bien pour tout un peuple. Alors que les médias et journalistes voulaient à tout prix éviter son élection en le décrédibilisant par le biais de fact-checking ou par la moquerie, Donald Trump a remporté les élections. A force de vouloir lui saper sa légitimité, les médias sont devenus sa meilleure campagne.

Après les résultats, désignant Donald Trump comme le nouveau président des Etats-Unis, de nombreux médias et éditorialistes ont du faire leur *mea culpa*, à l'instar du New-York Times : « *Une nouvelle fois, le journalisme est à la traîne de l'histoire, à la traîne du reste du pays. Les médias d'informations ont échoué à comprendre tout ce qui se passait.*⁴⁰ » Autre grand média de référence avec le NYT, le Washington Post confesse également un échec de la presse américaine par la plume de Margaret Sullivan, éditorialiste : « *Pour le dire brutalement, les médias ont manqué l'histoire. Un grand nombre d'électeurs américains voulaient quelque chose de différent. Et alors que ces électeurs criaient et hurlaient cette envie, la majorité des journalistes n'ont rien entendu. Les médias ne voulaient pas croire que Trump pouvait gagner. Alors ils ont tout simplement privilégié l'autre côté.*⁴¹ »

⁴⁰ <https://www.nytimes.com/2016/11/09/business/media/media-trump-clinton.html?smprod=nytc&smid=nytc&share=nytc> Jim Rutenberg, The New-York Times, Novembre 2016 – consulté le 3 août 2019

⁴¹ https://www.washingtonpost.com/lifestyle/style/the-media-didnt-want-to-believe-trump-could-win-so-they-looked-the-other-way/2016/11/09/d2ea1436-a623-11e6-8042-f4d111c862d1_story.html?utm_term=.565012592650 Margaret Sullivan, The Washington Post, Novembre 2016 – consulté le 4 août 2019

2) La vérité, cadre du journalisme

a) Conseils de presse et déontologies, gardiennes de l'information

Afin de mieux appréhender la problématique de l'importance et du traitement de la vérité dans les médias, nous devons évoquer, analyser et questionner la déontologie des journalistes. Un métier d'utilité publique comme le journalisme nécessite des règles, surtout depuis l'avènement des supports de diffusion de masse, comme la presse écrite, la télévision ou la radio. Plus récemment, les réseaux sociaux constituent un ensemble de nouveaux supports, qui doivent encore être étudiés afin d'être maîtrisés convenablement. La première question qui se pose est la suivante : existe-t-il une nécessité et obligation de vérité ou bien une interdiction du mensonge ? La déontologie du journalisme évoque ces deux axes en deux temps.

Les journalistes en France doivent respecter deux principaux textes à ce jour : Le premier, la Charte des Journalistes de Munich de 1971, qui est européenne⁴². Cette charte est adoptée par les pays du Marché Commun, puis par la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) qui rassemble 180 syndicats et organisations de journalistes dans 140 pays différents. Elle contient la déclaration des devoirs, dans laquelle la question de la vérité est primordiale et de ce fait, abordée en tout premier :

« Les devoirs essentiels du journaliste, dans la recherche, la rédaction et le commentaire des événements, sont : 1) respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître ».

Il est indiqué très clairement que le journaliste a la stricte obligation de respecter la vérité, coûte que coûte. Nous comprenons bien ici que la Charte des Journalistes de Munich exige un respect de la vérité, mais que *« le journaliste ne peut être contraint à exprimer une opinion qui serait contraire à sa conviction ou sa conscience.⁴³ »* Ceci nous amène à une réflexion très complexe à propos de la vérité journalistique. Elle est partielle puisque le journaliste choisit un angle, donc une dominante, et elle n'est pas isolée. Elle est et doit toujours être contextualisée.

Le second texte de règles à respecter, la Charte des devoirs professionnels des journalistes français s'applique aux journalistes français. Il existe trois versions, rédigées en

⁴² <http://www.snj.fr/content/déclaration-des-devoirs-et-des-droits-des-journalistes> - consulté le 8 août 2019

⁴³ <http://www.snj.fr/content/déclaration-des-devoirs-et-des-droits-des-journalistes> - Déclaration des droits, paragraphe n°3 – consulté le 7 août 2019

1918, 1938 puis en 2011 par le Syndicat National des Journalistes (SNJ)⁴⁴. Ces trois dates correspondent à des actualisations de la Charte des devoirs professionnels des journalistes français, selon la période et l'évolution du métier. Cette charte évoque de façon beaucoup moins frontale le devoir de vérité. Au lieu d'une obligation de vérité totale à l'instar de la Charte des Journaliste de Munich, ici il est plutôt question de bannir à tout prix l'utilisation du mensonge : Le journaliste « *tient la calomnie, les accusations sans preuves, l'altération des documents, la déformation des faits, le mensonge pour les plus graves fautes professionnelles* » formulé de cette façon en 1938, puis reformulé en 2011 : « *tient l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité, pour les piliers de l'action journalistique ; tient l'accusation sans preuve, l'intention de nuire, l'altération des documents, la déformation des faits, le détournement d'images, le mensonge, la manipulation, la censure et l'autocensure, la non vérification des faits, pour les plus graves dérives professionnelles.* » Le mensonge est officiellement considéré comme une dérive professionnelle et doit être absolument proscrit du métier. Si la vérité ne peut être entière et exhaustive, c'est l'essence même du journalisme qui ne le permet pas. La diffusion d'une vérité générale, claire et complète sur un sujet donné, ne peut pas fonctionner au travers des journalistes. Il existe des milliers d'articles, de reportages filmés ou enregistrés à la radio sur l'élection d'Emmanuel Macron en 2017. Tous donnent une vérité des faits, et pourtant il n'y en a pas deux identiques. Chaque article ou reportage évoque une vérité partielle et à contextualiser, selon le choix de l'angle traité de la part des journalistes. Mais pour la plupart, ils respectent bien la déontologie ainsi que la Charte de Munich, tant qu'il n'y a pas de mensonge, de désinformation, de manipulation de l'information (propagande ou censure) ou de déformation des propos recueillis.

Les déontologies ont pour but de poser les règles du métier de journaliste. Elles fixent les limites, droits et devoir du travail journalistique. Même si cette profession existe depuis plusieurs siècles maintenant, elle a énormément évolué au fil du temps. Alors que le journalisme a eu par le passé une image noble et héroïque, dénonçant le pouvoir abusif ou rétablissant la vérité malgré censure et propagande, et ce, durant de longues décennies, aujourd'hui c'est une toute autre image qu'il véhicule.

Si l'usage de mensonge, de calomnie et autre déformation de la vérité et désinformation sont à rejeter et interdits par les textes déontologiques du métier, nous pouvons nous

⁴⁴ <http://www.snj.fr/content/charte-d'éthique-professionnelle-des-journalistes> - consulté le 8 août 2019

demander s'il existe des sanctions. S'il y a non-respect ou dépassement de ces règles, en particulier celles évoquant le devoir de vérité et l'interdiction de mensonge, un particulier ou une entité peut déposer plainte contre le journaliste ou le média. Ce qui est intéressant, ce qu'en France les dépassements de ces règles ne sont pas surveillés par un conseil, contrairement à certains pays européens ou d'Amérique du Nord ou d'Europe. En France, en cas d'entrave à la vérité, une plainte judiciaire peut-être déposée et le journaliste en question, ainsi que le média auquel il appartient devront répondre de leurs actes devant la justice. Prenons comme exemple le Québec, où il existe un Conseil de presse qui régule la profession et fonctionne comme un tribunal d'honneur.

Nous pouvons ici analyser et questionner la mission de ce conseil de presse québécois. Le Conseil de presse du Québec est un organisme privé, à but non lucratif, créé en 1973 par des journalistes et dirigeants de médias d'information, ainsi que des représentants publics. Sa mission consiste à œuvrer « *à la protection de la liberté de la presse et à la défense du droit du public à une information de qualité. Son action s'étend à tous les médias d'information distribués ou diffusés au Québec, qu'ils soient membres ou non du Conseil, qu'ils appartiennent à la presse écrite ou électronique.*

Il est tripartite, son conseil d'administration et tous ses comités étant composés de journalistes, de membres désignés par les entreprises de presse et de représentants du public. Le Conseil de presse du Québec est un organisme à adhésion volontaire, indépendant des autorités gouvernementales, ce qui lui confère l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil agit comme tribunal d'honneur de la presse québécoise tant écrite qu'électronique, il émet également des avis sur diverses questions ou pratiques en lien avec sa mission. En aucune façon, le Conseil ne peut être assimilé à un tribunal civil, il ne possède aucun pouvoir judiciaire, réglementaire, législatif ou coercitif ; il n'impose aucune autre sanction que morale. Mais la rigueur de ses interventions, ainsi que la confiance et l'appui que lui manifestent les médias et le public, lui confèrent une autorité indéniable. Depuis sa fondation, le Conseil a été appelé à se pencher, à titre de tribunal d'honneur, sur plus de 2 000 plaintes. Le Conseil s'appuie sur des membres bénévoles qui lui ont donné plus de 60 000 heures de travail depuis sa création. Les décisions rendues par le Conseil, de même que l'ensemble des avis publics qu'il a publiés, font maintenant jurisprudence en matière d'éthique de l'information.⁴⁵ » Son but est donc de réguler la profession de journaliste et de

⁴⁵ <https://conseildepresse.qc.ca/le-conseil/mission/> - consulté le 10 août 2019

veiller à ce qu'il n'y ait pas de dépassements ni d'entraves à la déontologie. Le conseil de presse québécois a également, de par sa fonction, posé les bases de cette déontologie journalistique nationale. Là où en France, la déontologie journalistique se doit d'être respectée afin de veiller au bon fonctionnement du métier et surtout pour honorer la profession, au Québec, les dépassements sont surveillés par le conseil de presse.

Les plus grands ennemis de la vérité, de l'information et de la déontologie journalistique aujourd'hui sont les fake news. Le terme « *fake News* » rendu très populaire par le président des États-Unis, Donald Trump, désigne une information fallacieuse et fautive, diffusée dans le but de manipuler un auditoire⁴⁶. Elles sont un danger pour la recherche de vérité, relayées parfois en masse sur les réseaux sociaux. Les nouvelles plateformes et réseaux sociaux, à l'instar de Facebook ou Twitter, sont en grande partie à l'origine de la course au buzz et à l'information dans laquelle les journalistes sont pris, volontairement ou non. Tout est devenu instantané. La diffusion de la vérité via internet est devenue un enjeu vital. La rapidité des réseaux sociaux ne permet plus aux journalistes de prendre le recul nécessaire avant de diffuser une information, parfois sans vérification au préalable. Par ailleurs, ces réseaux sociaux permettent l'émergence du journalisme citoyen. Il s'agit là de la diffusion de contenu informatif (écrit, photographique ou vidéo) par des particuliers, pas forcément journalistes de profession. La rapidité, voire même l'utilité du journaliste est donc très largement concurrencée, par ses confrères et consœurs, mais également par tous les citoyens possédant un réseau social. Ainsi la vérité est noyée dans un flux d'informations plus ou moins vraies et vérifiées. Le problème évolue, et n'est plus la multiplication de *fake news* et le fait qu'elles soient quotidiennement consommées par des milliers de personnes. Le problème est que l'information vraie peine de plus en plus à atteindre la population via ces réseaux, à cause de ce flux abondant d'informations.

Le réseau internet se développant, de nouveaux sites d'informations ou d'actualités sont apparus et se sont répandus un peu partout sur la toile. Ceux-ci, plus ou moins fiables, sont la cible de nombreuses critiques. Ne suivant pas nécessairement les règles dictées par la déontologie des journalistes, les informations diffusées sur ces nouveaux sites seraient plus proches des *fake news* que de véritables informations. Les réseaux sociaux sont parmi les raisons principales du développement de ces informations discutables ou controversées et de la recherche du « buzz ». Le journaliste aujourd'hui doit pouvoir concurrencer les créateurs de

⁴⁶ <https://www.futura-sciences.com/tech/definitions/informatique-fake-news-17092/> - consulté le 15 août 2019

buzz, afin de relayer une vraie information, et faire vivre son média ainsi que ses collègues. Les *fake news* et courses au buzz obstruent l'accès à la vérité. Le travail journalistique a évolué avec les prouesses technologiques toujours plus impressionnantes. Les journalistes peuvent en bénéficier, mais également en pâtir. D'un côté, de nouveaux outils comme internet, les réseaux sociaux ou les ordinateurs facilitent la rédaction, la correction, la vérification et la transmission d'information. Surtout, ils permettent une bien meilleure communication, les articles, exemplaires de journaux ou de magazines sont bien plus mis en avant. Là où une nouvelle nécessitait des heures d'écritures, de réécritures, de vérifications et une nuit à l'imprimerie, aujourd'hui, en deux clics elle est disponible. La vérification, même si compliquée par la multiplication des *fake news*, est aujourd'hui beaucoup plus rapide. De nombreuses sources fiables sont disponibles et facile d'accès grâce à internet. De l'autre côté, même si le travail est moins fastidieux, le danger est ailleurs et les difficultés tout aussi nombreuses.

Par ailleurs, le développement des réseaux sociaux, et la multiplication des *fake news* et buzz non-informatifs engendrent un autre souci, beaucoup plus difficile à identifier et quantifier. Les citoyens sont de plus en plus méfiants vis à vis des médias et des journalistes. De plus en plus, les médias sont vus comme partisans et sont accusés de diffuser des informations orientées. Ainsi, la quête de vérité par les journalistes semble en danger. Ces informations orientées ne peuvent plus représenter la vérité que le grand public espère de la part des médias, une vérité authentique, non déformée et complète. Ainsi, la presse est souvent accusée de faire du sensationnel ou de ne dévoiler qu'une partie de la vérité dans un but intéressé. De ce fait, la jeune génération est beaucoup plus méfiante vis à vis de l'information diffusée par les médias. Nous pouvons évoquer ici un scepticisme général où la vérité est très régulièrement remise en cause. Le lecteur, l'auditeur ou le téléspectateur n'est plus convaincu face à l'information. En revanche, pendant que les médias sont accusés de faire du sensationnel, un gros titre non palpitant dans le but d'informer et non de créer le buzz n'intéresserait plus le lectorat et le grand public. « *La réalité des faits et la véracité des propos sont secondaires. Le sensationnel l'emporte sur le rationnel, le divertissement sur le fond, et souvent l'image sur le texte.*⁴⁷ » La population peut se plaindre d'être envahie de fake news et de sensationnel sans intérêt, mais elle ne consomme plus que ça. La sensation prime sur la vérité car c'est ce qui fonctionne aujourd'hui auprès du grand public.

⁴⁷ <https://www.meta-media.fr/2018/11/11/bientot-lere-post-news.html> - consulté le 15 août 2019

Avec l'émergence d'internet, l'image joue un rôle crucial. Qu'elle soit sous forme photographique ou en vidéo, sa diffusion n'a plus de limite aujourd'hui. Ainsi, face à la multiplication des *fake news* et la défiance des citoyens face aux journalistes, la vérité peut être diffusée sur un nouveau support. Une image peut alors représentée la vérité brute, mais également un élément, une histoire ou une information partielle ou déformée. Une photographie sortie de son contexte peut créer une *fake news*, et engendrer de nombreuses conséquences dangereuses à la diffusion d'une information vraie. Les exemples se multiplient, notamment en politique. Par exemple, en 2017, Florian Philippot, alors vice-président du Front National avait relayé une capture d'écran sur via son compte officiel sur Twitter en interpellant directement Emmanuel Macron. Il s'agissait d'une capture d'écran d'un échange de sms entre le groupe En Marche à Reims, dans lequel un sympathisant incite à « siffler » ou « bousculer » Marine Le Pen, avant d'ajouter qu'il faudrait « la tuer ». Le vice-président du Front National poste la capture d'écran et ajoute en commentaire « Une explication, M. Macron ? » Le souci de cette prétendue capture d'écran, révélé peu de temps après la diffusion du tweet, est qu'elle est fausse. Il s'agissait en réalité d'un montage photo, d'une manipulation de l'image. Plusieurs internautes ont répondu à Florian Philippot en lui faisant remarquer plusieurs incohérences visuelles dans cette capture, prouvant avec de nombreux éléments qu'il s'agissait en fait d'une image retouchée dans le but de mettre dans l'embarras le groupe En Marche⁴⁸. Seulement, le tweet de Florian Philippot a, à ce moment-là, été retweeté plus de 1 300 fois. On peut parler ici de *fake news* par l'image. Si elle avait pour but de déstabiliser Emmanuel Macron et le groupe En Marche, elle a plutôt décrédibilisé Florian Philippot, qui n'a pas su vérifier son information. Cette histoire montre bien l'ampleur qu'une fausse information peut prendre à cause des réseaux sociaux. L'image est allée très vite, Florian Philippot ne l'ayant retirée que quelques heures plus tard. Ce genre d'exemple n'est pas isolé, le photo montage est désormais accessible à tous, ainsi que les réseaux sociaux, facilitant la propagation de ces images. Aujourd'hui, un français sur deux est confronté à des fake news, au moins une fois par semaine.⁴⁹

Pour contrer l'émergence des fake news, le secrétaire d'État au numérique, Cédric O, a récemment suggéré l'idée d'instaurer en France un conseil de presse, de la même façon qu'au Québec : « *Je considère qu'il doit y avoir un Conseil de l'ordre des journalistes, des*

⁴⁸ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/marne/reims/florian-philippot-diffuse-fausse-nouvelle-twitter-bousculade-organisee-reims-1247559.html>

⁴⁹ <https://fr.kantar.com/médias/digital/2019/barometre-2019-de-la-confiance-des-francais-dans-les-media/> - consulté le 6 août 2019

*journalistes entre eux, qui prennent des décisions et qui disent à l'État : 'vous devez retirer l'agrément de tel ou tel canard, mettre des avertissements.'*⁵⁰ » Pour le gouvernement, les *fake news*, obstacle majeur à l'objectivité et véracité des informations, doivent être régulées par un conseil de presse, géré par des journalistes, comme au Québec. Le conseil de presse du Québec est plutôt bien perçu par la profession, mais nous devons évoquer ici son pouvoir et la façon dont il est réellement exercé. Totalement indépendant du gouvernement et du pouvoir judiciaire, ce Conseil de presse reçoit des signalements en ligne ou par courrier des lecteurs, téléspectateurs ou auditeurs. Si le signalement révèle qu'il y a un manquement à la véracité de l'information, elle est jugée par un tribunal de trois collèges composés de six journalistes, six représentants des éditeurs et six représentants du grand public. Ils sont respectivement choisis par l'assemblée générale de la fédération des journalistes québécois, les éditeurs, et par le Conseil, après un appel public de candidatures. Lorsque le verdict tombe et qu'un journaliste ou un éditeur est en tort vis-à-vis de la déontologie, le Conseil de presse lui inflige un blâme, que les autres médias sont encouragés, mais pas obligés, à publier. Le Conseil de presse explique d'ailleurs sur son site qu'en « *aucune façon, le Conseil ne peut être assimilé à un tribunal civil, il ne possède aucun pouvoir judiciaire, réglementaire, législatif ou coercitif ; il n'impose aucune autre sanction que morale.* » L'existence d'un conseil de presse n'est donc pas synonyme de sanction judiciaire à l'encontre d'une entrave à la liberté de la presse, ou la véracité d'une information.

De plus, l'efficacité du Conseil de presse du Québec peut parfois être critiqué. Dans un premier temps, les critiques visent la lenteur des décisions du Conseil. En moyenne, il faut attendre un an avant qu'un verdict ne tombe suite à un signalement. Ensuite, le Conseil, par manque de temps et d'argent, est souvent critiqué pour ne pas faire d'enquêtes ou d'investigations assez vastes et poussées sur le journalisme québécois. De plus, le manque d'impartialité du Conseil est souvent mis en avant. Journalistes et éditeurs lui reprochent certaines décisions, à l'instar d'Eric Trottier : « *Voilà une autre décision déplorable du Conseil de presse. Les grands médias le dénoncent depuis longtemps : le Conseil de presse, au lieu de se comporter en véritable tribunal impartial, tombe trop souvent dans le*

⁵⁰ <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/cedric-o-prone-un-conseil-de-l-ordre-des-journalistes-20190625> - consulté le 6 août 2019

*militantisme anti-journalistique. Dans ce cas, le Conseil va jusqu'à modifier la définition même de l'intérêt public pourtant reconnue par les tribunaux. C'est ridicule.*⁵¹ »

Le Conseil essuie également des critiques inverses, l'accusant de trop protéger les journalistes et les médias. En 1996, une étude menée sur 1489 jugements contenus dans 782 décisions du Conseil montre que le Conseil de presse du Québec « *protège avec vigueur la liberté des entreprises et des journalistes. Cette inclination se mesure par un taux de rejet atteignant 85,4% pour les griefs qui mettent en cause leur liberté*⁵². » L'étude précise que « *si la jurisprudence du Conseil se révèle partielle par ses taux de rejet des griefs, elle l'est bien davantage par les conceptions qu'elle véhicule.* » Ainsi, si certains journalistes ont vivement contesté les décisions du Conseil de presse, l'accusant d'être partial, cette étude démontre le contraire. En effet le Conseil de presse du Québec ne serait pas toujours impartial, et serait trop clément envers les journalistes et organes de presse. A ce propos, Marc-François Bernier, titulaire de la chaire de recherche en éthique du journalisme de l'université d'Ottawa va encore plus loin et mentionne les systèmes d'autorégulation du Conseil de presse du Québec comme des « *mythes professionnels assurant la protection des intérêts économiques des médias, au détriment du droit du public à une information de qualité*.⁵³ » La partialité du Conseil de presse est donc très largement remis en cause, et accusé de ne pas aider le grand public à avoir accès à une information vraie et de qualité. D'ailleurs, un sondage réalisé en 2011 sur 1000 personnes, révèle que seulement 16% des Québécois désignent le Conseil de presse pour veiller à ce que les journalistes respectent l'éthique et la déontologie de leur métier⁵⁴. Cela signifie qu'il y a aussi un manque de confiance de la part des Québécois en leur Conseil de presse.

D'autre part, il semblerait que le Conseil ne soit pas totalement indépendant des grands groupes de médias. Parmi ses contributeurs financiers, on retrouve le groupe Gesca et le groupe Quebecor jusqu'en 2009. Ces deux grands groupes contrôlent 97% des quotidiens de presse écrite, et une partie des radios ainsi que des chaînes de télévisions⁵⁵. Le groupe Quebecor, à la tête de 40% de l'information du Québec a quitté le Conseil en 2009. Ce départ

⁵¹ <https://www.lapresse.ca/actualites/201708/24/01-5127196-la-presse-denonce-une-decision-du-conseil-de-presse.php> - consulté le 6 août 2019

⁵² *Légitimation et système normatif : une étude de la jurisprudence du Conseil de presse du Québec*, Ulric Deschênes, 1996, p.177 – consulté le 7 août 2019

⁵³ <https://la-rem.eu/2014/10/lautoregulation-des-medias-glaive-ou-bouclier-pour-la-liberte/> - consulté le 7 août 2019

⁵⁴ <http://crej.ca/CPQ20092011.pdf> - consulté le 8 août 2019

⁵⁵ <https://larevuedesmedias.ina.fr/le-quebec-portrait-dun-paysage-mediatique-concentre> - consulté le 8 août 2019

a provoqué deux conséquences majeures sur l'information et le Conseil de presse du Québec. Dans un premier temps, Brian Myles, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a expliqué que « *le départ de Quebecor signifie que 40% de l'information au Québec va être produite par un groupe qui n'adhère à aucune règle éthique et déontologique.*⁵⁶ » Dans un second temps, depuis sa création, le Conseil de presse du Québec s'est toujours efforcé de ne pas être financé à plus de 22% par le gouvernement, par souci d'indépendance. Suite au départ de Quebecor, le financement du groupe pour le Conseil a été remplacé par un financement de la part de l'État, puisqu'aucun autre groupe n'était en mesure de combler le départ de Quebecor d'un point de vue financier. Désormais, le Conseil est financé à plus de la moitié par le gouvernement⁵⁷. Alors que le Conseil de presse du Québec essaye de survivre afin de continuer à veiller au respect de la déontologie, il essuie désormais des critiques quant à son indépendance. Le constat est simple, si le tribunal d'honneur de la presse n'est pas indépendant financièrement, comment s'assurer qu'il n'y a pas d'influence dans les verdicts rendus ? Et comment faire respecter un des piliers de la déontologie journalistique érigé par le Conseil de presse du Québec : « *Le droit du public à l'information est le droit légitime du public d'être informé de ce qui est d'intérêt public et que, pour assurer ce droit, le rôle fondamental des journalistes et des médias d'information consiste à rechercher, collecter, vérifier, traiter, commenter et diffuser, en toute indépendance, l'information d'intérêt public* » dans ce cas-là ?

Depuis le départ de Quebecor du Conseil, le groupe Gesca a protesté à plusieurs reprises contre des décisions qui impliquaient des médias appartenant au groupe, avec des menaces de départ. Le maintien du Conseil de presse du Québec est donc plus que jamais en péril, puisque le départ du groupe Gesca signerait la fin de son existence.

Le Conseil de presse du Québec, avec tout le respect qu'ont les journalistes Québécois à son égard, n'est sans doute pas assez armé pour mener une lutte contre la propagation à allure grand V des fake news. Le grand public n'a sans doute pas assez connaissance du Conseil, et n'a pas grande confiance en ses décisions. Décisions qui prennent jusqu'à un an pour être délivrées suite à un signalement ou une plainte, ce qui est beaucoup trop long pour lutter contre la propagation des fake news, auxquelles les citoyens sont confrontés quotidiennement. Un conseil de presse en France, comme suggéré par Cédric O, pourrait être un atout très important pour le journalisme, le respect de son éthique et sa déontologie, et surtout pour le

⁵⁶ <https://journalmetro.com/actualites/national/39543/quebecor-quitte-le-conseil-de-presse/> - consulté le 8 août 2019

⁵⁷ <https://www.club-presse-bordeaux.fr/conseil-de-presse-au-quebec-40-ans-deja/> - consulté le 8 août 2019

respect de l'information vraie et vérifiée. Cependant, un conseil de presse solide, indépendant, rapide est complexe à mettre en place, comme nous l'avons vu avec l'exemple du Conseil de presse du Québec. Cela fait un peu plus d'un an que la création d'un conseil de presse, un conseil de l'ordre des journalistes ou un conseil de la déontologie des journalistes est évoquée en France. La cause ? La propagation rapide et massive des *fake news*, une fois de plus. Fin 2017, Jean-Luc Mélenchon, leader de la France Insoumise avait déjà fait une pétition pour réclamer la création « *d'un tribunal pour traquer l'abus du pouvoir médiatique et de poursuivre les menteurs, les tricheurs, les enfumeurs* » sous la forme « *d'un conseil de déontologie du journalisme en France*.⁵⁸ » Cette pétition avait très rapidement rassemblé plus de 190 000 signatures⁵⁹. Quelques mois plus tard, en 2018, Françoise Nyssen, alors ministre de la culture, déclarait sur Twitter : « *Le premier rempart contre la manipulation de l'information, ce sont les médias et les journalistes. J'ai confié à Emmanuel Hoog une mission sur la création d'un conseil de déontologie de la presse, qui associerait journalistes, éditeurs et société civile*.⁶⁰ »

Ce projet, également soutenu par le Syndicat National des Journalistes, semble faire l'unanimité auprès des personnalités politique, du gouvernement, et des français en général. Les réseaux sociaux étant quasiment incontrôlables, la diffusion des fake news y est récurrente et surtout difficile à arrêter. En mars dernier, Emmanuel Hoog, ancien président de l'INA et de l'AFP, a rendu un rapport de 230 pages sur la question. La création de ce conseil en France est donc « *possible* » et surtout « *souhaitable* » pour Emmanuel Hoog. D'après les premiers éléments, ce conseil de presse pourrait prendre une forme associative et non publique afin de ne pas être sous la tutelle de l'État. Le conseil se laissera le droit d'intervenir dans tous les cas, quel que soit le média, même si celui-ci n'a pas adhéré au conseil. De la même façon que le Conseil de presse du Québec, le conseil de déontologie possiblement créé en France ne prendra pas la place d'un tribunal pour émettre des décisions de justice avec des sanctions. Ce conseil rendra public son avis sur un signalement ou une plainte, afin de montrer et surtout « *généraliser les bonnes pratiques journalistiques* » dans le but de recrédibiliser les médias auprès du grand public. Une condition indispensable à ce bon fonctionnement est l'adhésion d'un grand nombre, si ce n'est la quasi-totalité, des médias à ce

⁵⁸ https://www.liberation.fr/france/2018/10/10/medias-de-1881-aux-fake-news-l-obsession-de-la-regulation_1684519 - consulté le 8 août 2019

⁵⁹ <https://www.change.org/p/pour-la-creation-d-un-conseil-de-deontologie-du-journalisme-en-france> - consulté le 8 août 2019

⁶⁰ <https://www.lejdd.fr/Societe/faut-il-creer-un-conseil-de-deontologie-de-la-presse-en-france-3777188> - consulté le 8 août 2019

conseil déontologique. Par ailleurs, Emmanuel Hoog insiste sur une alliance et « *corégulation* » avec le CSA pour freiner la prolifération des *fake news* sur les réseaux sociaux. Il préconise « *l’extension du rôle de l’instance aux contenus véhiculés sur les plateformes numériques et/ou l’édiction de nouvelles mesures contraignantes à l’égard de celles-ci.* » Ce serait un des principaux axes de travail de ce conseil, veiller à la diffusion de bonnes informations, et ce, même sur les réseaux sociaux. Un tel conseil nécessiterait un budget compris entre 1 et 2 millions d’euros⁶¹, financé par les adhérents ou avec une participation de l’État qui ne devra jamais dépasser les 49%⁶², pour ne pas rencontrer les mêmes problématiques d’indépendance que le Conseil de presse du Québec.

On comprend bien ici la volonté de créer un conseil de presse idéal, dans un but bénéfique pour le journalisme français. Cependant, les premiers concernés, les journalistes eux-mêmes ont émis des avis assez divergents quant à la création d’un conseil de presse en France. Alexis Brézet, directeur des rédactions du Figaro était assez critique : « *Un conseil de déontologie de la presse est inutile et potentiellement dangereux. Oui, il y a des fake news, mais ceux qui les produisent et les diffusent ne sont pas les médias traditionnels. Ils sont déjà assez contrôlés en France. L’arsenal législatif et les chartes d’éthique sont suffisants.*⁶³ » En effet, il existe déjà une déontologie en France que nous avons évoqué auparavant. Dans l’idée, ce conseil serait différent et pourrait valider ou invalider une information vraie ou erronée qui lui serait signalée. Alors que nous sommes à la limite de l’ère post-vérité dans laquelle il n’y aurait plus que des opinions et peu ou pas de faits, un conseil qui agirait comme un garant de la vérité journalistique serait le bienvenu. Jean-Michel Charon, spécialiste des médias et chercheur au CNRS partage l’avis d’Alexis Brézet : « *Les conseils de presse pourraient être des censeurs et agir comme une instance de jugement. Cette proposition n’est pas adaptée au public qui est de plus en plus éduqué. Le terme ‘conseil de presse’ recouvre des définitions très différentes selon les pays, il est donc difficile de dresser un bilan général de leur efficacité dans les pays où il régit les médias. (...) Comment seraient choisis les membres de la société qui le composent ?*⁶⁴ »

⁶¹ https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2019/03/27/conseil-de-deontologie-des-medias-une-instance-d-autoregulation-sans-pouvoir-de-sanction_5442340_3236.html - consulté le 8 août 2019

⁶² <https://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/conseil-deontologie-medias-propositions-du-rapport-hoog.html> - consulté le 8 août 2019

⁶³ <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-mediatique/un-conseil-de-deontologie-de-la-presse-une-fausse-bonne-idee> - consulté le 8 août 2019

⁶⁴ <https://www.lejdd.fr/Societe/faut-il-creer-un-conseil-de-deontologie-de-la-presse-en-france-3777188> - consulté le 8 août 2019

Nous constatons que le premier argument contre la création de ce conseil de presse est le risque qu'il devienne une entrave à la liberté de la presse et à l'exposition de la vérité. Cependant, Vincent Lanier, premier secrétaire général du Syndicat National des Journalistes est d'un tout autre avis : « *On est favorable à un conseil de déontologie, qui soit une instance de médiation et non de sanction.*⁶⁵ » D'autres journalistes ne sont pas contre la création de ce conseil de presse, à l'instar de Laurent Joffrin, directeur de la rédaction de Libération : « *Je ne vois pas d'inconvénient à la mise en place de conseil de déontologie. Il faut des réformes allant dans le sens d'une meilleure compréhension de notre travail par l'opinion. La création d'un conseil de la presse n'effacera pas la défiance comme par magie, mais elle peut y contribuer.* » Les avis sont divergents quant à la création de ce conseil de presse, tout simplement car de nos jours, les journalistes ont à la fois un devoir de vérité journalistique, mais également de nombreux obstacles pour y parvenir, à savoir les fake news et la défiance du grand public.

Quant aux citoyens français, nous pouvons constater qu'ils sont majoritairement favorables à la création d'un tel conseil de presse. Dans un sondage Viavoice réalisé pour les Assises du journalisme en février 2019 sur plus de 1000 personnes, 74% des français sont pour la création d'un conseil de presse qui pourrait rendre des avis sur la déontologie des pratiques journalistiques en France⁶⁶. Pour les français, ce conseil de presse serait l'occasion de renouer avec les médias et de pouvoir à nouveau avoir confiance en eux.

⁶⁵ https://www.lexpress.fr/actualite/medias/le-conseil-de-l-ordre-des-journalistes-c-est-a-vichy-que-l-on-pense_2086369.html - consulté le 10 août 2019

⁶⁶ <http://www.institut-viavoice.com/attentes-francais-envers-journalistes-information-medias/> - consulté le 8 août 2019

b) Dépendance et influence, incompatibles avec la recherche de vérité ?

De nos jours, les *fake news* ne sont pas la seule problématique à faire débat au sein du journalisme français. Dans la quête et la diffusion d'une information vraie et vérifiée, le manque d'indépendance des médias constitue un nouvel obstacle. De nombreux grands titres de presse et médias sont rachetés par des milliardaires, propriétaires de grandes sociétés ou de grands groupes industriels. Alors que le journalisme et la transmission d'informations doivent mettre au courant le grand public de l'actualité chaude et importante, certains dénoncent un manque d'éthique vis-à-vis de ce débat. Les propriétaires des grands médias auraient une influence trop importante sur le travail des journalistes au sein des rédactions. En effet, si les médias ne sont plus indépendants, on peut supposer qu'une partie de l'objectivité ou de l'honnêteté de la transmission de l'information n'existe plus.

Pour illustrer ce propos, nous pouvons évoquer un fait relevé par le documentaire *Les Nouveaux Chiens de Garde*⁶⁷. Le 27 mai 2008, l'AFP sort une dépêche dans laquelle elle révèle des anomalies graves et dangereuses au sein d'une centrale nucléaire de Flamanville. L'AFP rapporte les paroles de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) qui a relevé un « *manque de rigueur au niveau du chantier qui est inacceptable.* » L'ASN a donc demandé de « *ne pas engager de nouvelles opérations de bétonnage dans l'attente d'améliorer la rigueur des contrôles internes.* » Ces anomalies et irrégularités au sein du chantier nucléaires sont donc relativement graves et dangereuses. Cette information a été massivement relayée par quasiment tous les médias français, notamment à la télévision par France Télévisions. C'était une information d'actualité et importante à traiter. Seulement, les travaux de cette centrale nucléaire de Flamanville étaient alors confiés au groupe Bouygues. Martin Bouygues, PDG du groupe, est également le propriétaire de la chaîne TF1. Dans ce cas-là, on peut se demander comment TF1 a traité cette actualité. Les rédacteurs et présentateurs de TF1, que ce soit Patrick Poivre d'Arvor ou bien Claire Chazal n'ont tout simplement pas évoqué une seule fois l'incident dans leurs journaux télévisés.

Cet exemple illustre parfaitement les enjeux actuels du journalisme en France. Grands titres, grandes chaînes de télévision, et grandes radios appartiennent désormais à des groupes

⁶⁷ *Les Nouveaux Chiens de Garde*, de Gilles Balbastre et Yannick Kergoat, janvier 2012. 27 minutes 30, vu le 4 août 2019

ou des milliardaires, contraignant ainsi les journalistes à s'adapter. A première vue, les propriétaires des grands médias ne devraient pas avoir d'impact direct sur la sélection, la hiérarchisation et le traitement de l'information. Seulement, l'exemple cité ci-dessus n'est pas le seul, et questionne l'indépendance des médias. Dans le monde journalistique, l'indépendance d'un média est indispensable à la transmission d'une information vraie au grand public, et surtout à une hiérarchisation et traitement pertinent de cette information. Dans le cas de TF1 et le chantier nucléaire de Flamanville, ne pas traiter l'information n'est pas considéré comme un mensonge ou une manipulation de l'information puisque le sujet n'a tout simplement pas été traité. En revanche, une telle information, relayée par d'autres grands médias, semblait être d'une assez grande importance pour être évoquée. Si les équipes de journalistes n'ont pas décidé de traiter l'information car elle est négative pour le propriétaire de la chaîne, Martin Bouygues, alors nous pouvons nous demander si la recherche de vérité, l'objectivité et le traitement de l'information ne sont pas bafoués. Nous pouvons même évoquer ici l'autocensure au vu de la définition de celle-ci : « *censure pratiquée par soi-même sur ses propres écrits, paroles ou actes, et anticipant une censure présumée.*⁶⁸ » Celle-ci est pratiquée de manière préventive, souvent par crainte d'une censure, d'une sanction salariale ou peut-être d'un licenciement.

Pour aller plus loin, nous pouvons ajouter que le cas de TF1 et du groupe Bouygues n'est pas isolé. Si tel était le cas, cette exception seule ne suffirait pas à ébranler et questionner l'indépendance des journalistes et leur liberté dans la recherche et la diffusion d'informations vraies. En effet, en 2014, une affaire de corruption électorale éclate. L'avionneur Serge Dassault, également propriétaire du Figaro, aurait fait rapatrier 53 millions d'euros en espèces en France, grâce à son comptable⁶⁹. Bien entendu, l'ensemble des médias français a repris l'information dans des articles explicatifs, comme Le Monde, Le Point, 20 Minutes, Le Parisien et d'autres encore. Lorsque l'on regarde du côté du Figaro pour voir de quelle façon l'information a été traitée, nous tombons sur une simple brève de 76 mots, que voici : « *Selon Libération et France Inter, un comptable suisse aurait été entendu début octobre par les juges qui enquêtaient sur les soupçons de voix à Corbeil-Essonnes en région parisienne. L'homme d'affaires aurait expliqué, selon les deux médias, avoir remis à Serge Dassault, propriétaire du Figaro, ex-maire de Corbeil, 53 millions d'euros entre 1995 et*

⁶⁸ Autocensure, définition du Larousse – consulté le 5 août 2019

⁶⁹ https://www.lemonde.fr/politique/article/2014/11/18/le-comptable-suisse-de-serge-dassault-lui-auroit-remis-53-millions-d-euros-en-cash_4524945_823448.html - consulté le 6 août 2019

2002. Serge Dassault reconnaît des dons mais a toujours réfuté avoir acheté des votes lors des municipales de 2008, 2009 et 2010.⁷⁰ » Une petite brève, qui a été rédigée et publiée de sorte à ce qu'elle ne fasse pas trop de bruit, et qu'elle ne cause pas trop de tort au propriétaire du quotidien. L'Acrimed (Action Critique Médias) a cerné les différentes problématiques d'indépendance que pose cette brève vis-à-vis de Serge Dassault, principal concerné par l'affaire et propriétaire du Figaro. D'abord, le titre ne porte pas sur les déclarations du comptable et n'incite pas au clic ou à l'offuscation du lecteur. Ensuite, cette petite brève n'est jamais apparue sur la page d'accueil du site web du Figaro au moment de sa publication. Il fallait passer par un moteur de recherche et faire une recherche pointue pour trouver la brève en question⁷¹. A la différence du cas de TF1 et du chantier nucléaire de Flamanville, le Figaro a traité l'information. Seulement, le titre ne semble pas beaucoup plus libre de l'autocensure que le groupe TF1. Les rédacteurs ont rédigé une brève discrète, qui n'apparaissait même pas sur la page d'accueil du site, seulement accessible par le moteur de recherche en tapant les bons mots. Nous pouvons penser que ces éléments-là sont le résultat d'une certaine autocensure.

Ce n'est pas la première fois qu'Acrimed épingle le manque d'indépendance et de liberté du Figaro vis-à-vis de son principal actionnaire. En janvier 2014, un papier du quotidien vantait les caractéristiques techniques du Rafale, avion de chasse de Dassault Aviation, dont le développement avait été récemment vendu à l'État⁷². Pas d'autocensure, ni de mensonge, l'entrave à la vérité journalistique et au traitement de l'information réside ici dans une promotion déguisée. Pas de sobriété ou d'information factuelle dans cet article, mais bien un papier rédigé à la gloire de l'appareil Dassault Aviation. De plus, quelques mois auparavant, lorsqu'une plainte a été déposée contre Serge Dassault pour « association de malfaiteur » le Figaro a choisi de traiter l'info en prenant l'angle de la contre-attaque de son principal actionnaire⁷³, alors que l'ensemble des autres médias ont été beaucoup plus directs dans leurs approches. D'ailleurs, Acrimed a rassemblé tous les titres concernant cette affaire de différents médias, afin de comparer et constater les différences de traitement de l'information. Tous évoquent de façon claire la convocation par les juges de Serge Dassault,

⁷⁰ <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/11/18/97001-20141118FILWWW00074-presse-audition-d-un-comptable-de-serge-dassault.php> - consulté le 6 août 2019

⁷¹ <https://www.acrimed.org/Les-53-millions-d-argent-de-poche-de-Serge-Dassault-Le-Figaro-n-en-sait-rien> - consulté le 6 août 2019

⁷² <http://www.lefigaro.fr/societes/2014/01/10/20005-20140110ARTFIG00525-l-etat-commande-le-nouveau-rafale.php> - consulté le 6 août 2019

⁷³ <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/01/06/01016-20140106ARTFIG00561-serge-dassault-contre-attaque-et-depose-plainte-a-evry.php> - consulté le 6 août 2019

sauf le Figaro⁷⁴. Autocensure, ou traitement de l'information influencé, les cas de TF1 et du Figaro, ici pris comme exemples, démontrent l'impact très fort des nouveaux propriétaires des titres de presse ou chaînes de télévision sur la vérité journalistique.

Ces exemples amènent notre réflexion vers un autre pan essentiel du journalisme : la liberté de la presse. Si censure et propagande ont très largement bafoué les droits de la presse et la vérité journalistique en France, notamment en temps de guerre, nous pouvons penser que nous vivons à une époque où la presse est totalement libérée et peut enfin traiter les informations justement, dans la volonté d'éclairer le grand public sur les grands enjeux de notre époque. Une liberté de la presse garantit la diversité des opinions, et ainsi, une pluralité dans le traitement de l'information qui permettrait à terme, d'avoir une vérité journalistique sur un sujet donné. Seulement, en consultant le classement mondial de la liberté de la presse en 2019 dévoilé par Reporter Sans Frontières, nous nous rendons compte que la France est loin d'une liberté totale. 32^{ème} au classement⁷⁵, la France pâtit d'une haine générale envers les médias, qui a atteint son paroxysme lors du mouvement des Gilets Jaunes fin 2018. Par ailleurs, le groupe Bolloré, ancien propriétaire du groupe Canal+, a été accusé par de nombreux médias de faire des actions en justices « *systématiques* » et des « *poursuites-bâillons* »⁷⁶, celles-ci constituant des entraves à la liberté de la presse et au droit du grand public à être informé.

Dans ce cas précis, Vincent Bolloré n'était pas le propriétaire d'une chaîne ou d'un groupe sur lequel il faisait pression pour la diffusion d'informations, mais bien le centre d'un reportage. En 2016, un Complément d'Enquête diffusé par France Télévisions appelé « *Vincent Bolloré, un ami qui vous veut du bien* » met en lumière les activités du groupe français. Plus d'une heure d'enquête et de témoignages d'employés de Socapalm, la société de production d'huile de palme au Cameroun dont le groupe Bolloré est actionnaire

⁷⁴ Voir annexes - <https://www.acrimed.org/Exercice-Que-trouve-t-on-dans-le-panier-d-achat-de-Serge-Dassault> - consulté le 6 août 2019

⁷⁵ Classement de la liberté de la presse 2019, Reporters Sans Frontières <https://rsf.org/fr/france> - consulté le 5 août 2019

⁷⁶ Évoqués par de nombreux médias comme Libération, Télérama, Médiapart, Le Monde, France Culture : <https://www.telerama.fr/monde/comprendre-les-procedures-baillons-le-stade-ultime-de-l-intimidation-judiciaire,158229.php>
<https://blogs.mediapart.fr/vilmauve/blog/050618/rsf-denonce-les-procedures-baillons-contre-les-journalistes>
https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/24/des-journalistes-et-des-ong-denoncent-des-poursuites-baillons-de-la-part-du-groupe-bolloré_5246496_3232.html
<https://www.franceculture.fr/droit-justice/procedures-baillons-les-chercheurs-vises-par-lintimidation-judiciaire> - consultés le 6 août 2019

minoritaire, ainsi que la mention de passe-droits lors de l'attribution d'une concession portuaire au Cameroun, le reportage est complet et dévoile les activités parfois illégales du groupe Bolloré. L'enquête menée par Tristan Waleckx a été saluée par la critique, et récompensée par le prix Albert Londres. Dans ce cas précis, la vérité et l'investigation journalistique sont atteintes puisque le groupe de Vincent Bolloré a porté plainte contre France 2 et le journaliste Tristan Waleckx. Reporters Sans Frontières dénonce des « *procédures judiciaires abusives* » appelés « *procédures baïllons* » utilisées systématiquement contre les « *journalistes d'investigation dès lors qu'étaient évoquées publiquement certaines des activités de ce groupe.* » Il est bon de rappeler que Vincent Bolloré avait entamé des procédures similaires quelques années auparavant. En 2010, il avait attaqué le journaliste Benoît Collombat, auteur du reportage *Cameroun, l'empire noir de Vincent Bolloré* pour France Inter sur les activités ferroviaires, portuaires et agricoles du groupe Bolloré au Cameroun⁷⁷. Deux ans plus tard, le groupe Bolloré a attaqué en diffamation le site Bastamag pour un article intitulé *Bolloré, Crédit agricole, Louis Dreyfus : ces groupes français, champions de l'accaparement de terres*. De la même façon que les affaires judiciaires concernant les autres reportages et journalistes, l'article évoquait les activités de ces entreprises françaises en Afrique, Amérique latine et en Asie. Ces pratiques ont souvent été critiqués par les citoyens locaux, mais aussi par les organisations internationales de défense des droits de l'homme⁷⁸. En 2017, la Cour de cassation a rejeté la plainte du groupe Bolloré contre Bastamag.

Suite à sa plainte contre Benoît Collombat, journaliste de France Inter, le groupe Bolloré a été condamné pour « abus de constitution de partie civile ⁷⁹ » le 10 mai 2019. C'est la troisième condamnation du groupe en moins de trois mois. Le 27 mars 2019, le groupe Bolloré est également condamné pour procédure abusive, suite à son appel face à France Télévision et Tristan Waleckx. De plus, quelques jours plus tôt, le groupe Bolloré était de nouveau condamné pour procédure abusive suite à la poursuite en diffamation contre Nicolas Vescovacci. Le journaliste avait longuement évoqué les activités du groupe en Afrique dans son livre *Vincent tout-puissant*⁸⁰.

⁷⁷ https://www.liberation.fr/medias/2010/05/06/france-inter-condamne-pour-avoir-diffame-le-groupe-bollore_624660 - consulté le 6 août 2019

⁷⁸ <https://www.bastamag.net/Bollore-perd-definitivement-son-premier-proces-en-diffamation-intente-a> - consulté le 6 août 2019

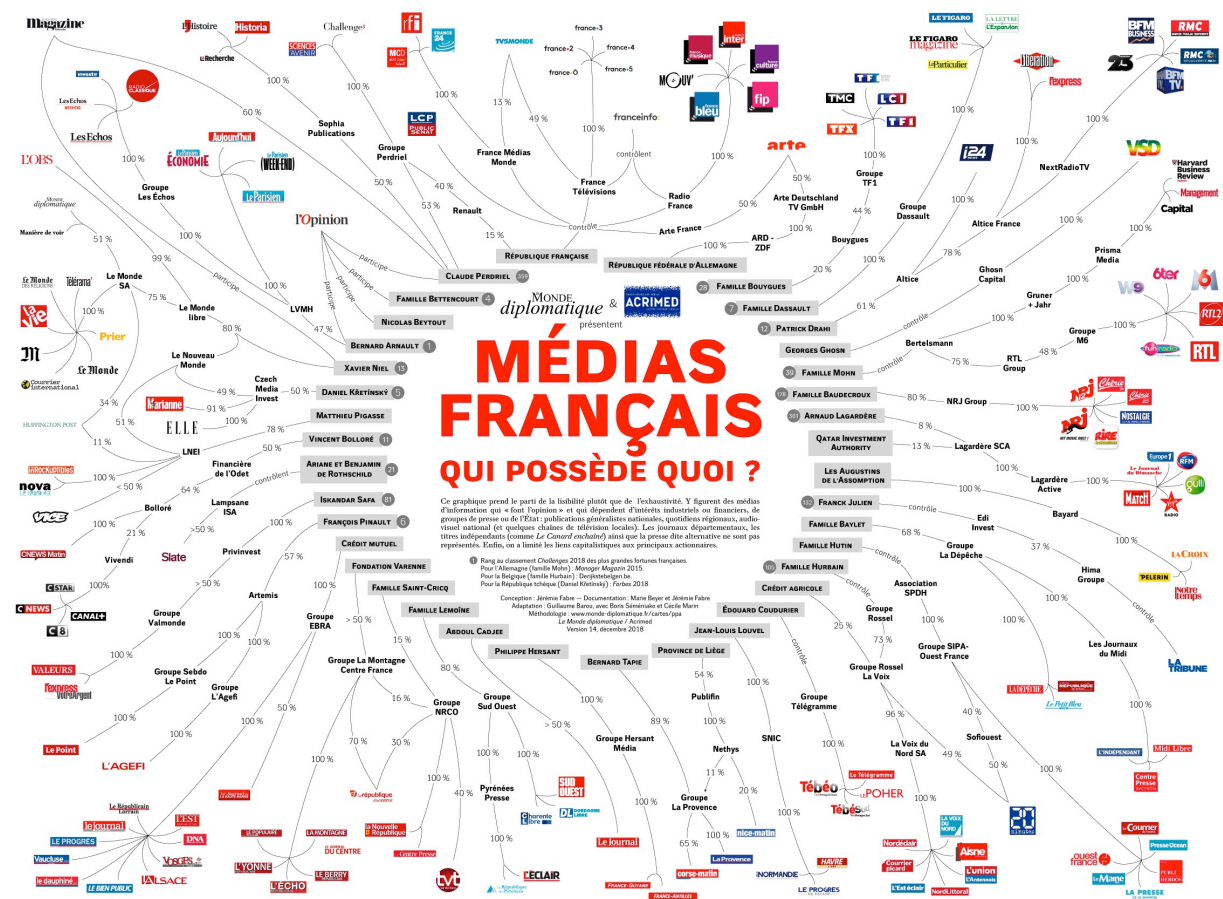
⁷⁹ <https://www.acrimed.org/Le-groupe-Bollore-condamne-pour-procedure-abusive> - consulté le 11 août 2019

⁸⁰ <https://onnesetairapas.org/Condamne-par-trois-fois-pour-procedures-abusives-Bollore-ne-lache-rien> - consulté le 11 août 2019

Voilà les procédures-bâillons dénoncées par de nombreuses associations ainsi que Reporter Sans Frontières. La justice elle-même a pris la décision, à plusieurs reprises, de condamner en retour le groupe Bolloré, qui intentait de nombreux procès à des journalistes.

C'est une des principales raisons pour laquelle la France ne pointe qu'à la 32^{ème} place du classement de la liberté de la presse. Les grands groupes, puissants économiquement, peuvent facilement mettre des bâtons dans les roues des enquêtes et investigations dès que les journalistes s'approchent un peu trop près d'une vérité, d'un fait ou d'une information qui ne les arrange pas. Ce n'est pas de la censure brutale sous menace de violences physiques comme lors des guerres mondiales, ou une propagande qui vise à manipuler l'information, mais un abus du système judiciaire dans le but de faire perdre du temps, de la visibilité et de l'énergie aux journalistes lors de ces différentes enquêtes. La crise de la presse écrite, submergée par la vitesse des réseaux sociaux et la création de médias d'accès gratuit sur internet, a été destructrice pour la quasi-totalité des journaux français. Ils se retrouvent dans une situation économique fragile, ce qui offre une belle opportunité d'investissement ou de rachat de la part de grands groupes industriels ou de télécoms. Cette situation permet aux actionnaires et propriétaires d'avoir une autorité importante sur le média, sur les journalistes, et de ce fait, sur les informations transmises au grand public et son traitement.

En outre, nous pouvons nous demander si l'appartenance des grands médias, les plus lus, vus et écoutés par les français, à des grands groupes industriels n'est pas une entrave à l'indépendance des médias, à la liberté de la presse, ainsi qu'à la quête de vérité journalistique. En France en 2018, seuls 10 milliardaires possédaient les principaux médias d'opinion. A peine une vingtaine de personnalités détenaient la totalité des médias français. L'Acrimed et Le Monde Diplomatique ont réalisé en juillet 2019 un graphique représentant les médias et leurs différents propriétaires. Elle est claire et permet de voir et réaliser que seuls quelques géants industriels ou grandes fortunes détiennent les plus grands médias français.



Acrimed, juillet 2019

Nous constatons que ce ne sont pas seulement quelques médias qui appartiennent à des grands groupes, mais bien la quasi-totalité des médias d'informations plus ou moins générales. D'un point de vue déontologique, rien n'empêche le rachat d'un titre ou d'une chaîne par un groupe industriel ou un particulier. Cependant, d'un point de vue éthique, on peut être confronté à un manque d'exhaustivité, de transparence et d'objectivité dans le choix et le traitement des informations, comme ce fut le cas avec TF1 et la centrale nucléaire de Flamanville dont les travaux appartenaient à Bouygues. Si les actionnaires aisés permettent à des chaînes de télévision de se développer, ou à des titres de presse de survivre malgré la crise de la presse écrite, ils ont un certain poids sur le traitement de l'information par ces chaînes et ces titres. Lors d'une interview pour *La Tribune* en 2015, Julia Cagé, docteur de l'université d'Harvard et professeure d'économie à Sciences-Po Paris, évoque les dangers de l'appartenance des médias à des grands industriels ou grandes fortunes de France pour la liberté de la presse et la quête d'objectivité et de vérité : « Cette concentration est dangereuse et vraiment inquiétante pour le bon fonctionnement de la démocratie française. Elle nous dit une chose : il est urgent de repenser les lois qui encadrent le pluralisme des médias. (...) »

D'une part, éviter une concentration excessive pour garantir le pluralisme de l'information. D'autre part, garantir, à l'avenir, la propriété des médias par des groupes de presse indépendants plutôt que par des industriels qui sont souvent sous contrat avec l'État.⁸¹ »

Par ailleurs, comme le sous-entend Julia Cagé, les grands groupes ou milliardaires ne sont pas les seules à mettre un frein à l'indépendance des médias. L'État joue aussi un grand rôle auprès des médias, et plus particulièrement des journaux en situation de crise. Les responsables des journaux peuvent faire des demandes individuelles d'aides économiques auprès de l'État lorsqu'il devient trop compliqué de survivre et rémunérer les salariés. Ces dernières années, ces aides s'élèvent à 1,6 milliards d'euros par an et sont accordés à de très nombreux titres de presse⁸² que ce soit Le Monde, Le Figaro, Le Parisien et bien d'autres⁸³. Si le but affiché de ces démarches est bien le maintien et la survie de la presse en France, les conséquences sont parfois négatives. Les rédactions sont donc liées de très près que ce soit aux grands groupes industriels ou à l'État. L'indépendance idéale, que les citoyens attendent des médias, passerait justement par le refus de ces subventions. C'est aussi en ça que Reporters Sans Frontières a placé la France au 32^{ème} rang de la liberté de la presse. Les rédactions sont prises entre les industriels et l'état, et semblent avoir perdu toute crédibilité auprès des citoyens français.

Ce manque de liberté et d'indépendance mènent à de la défiance de la part du lectorat. Conséquence directe ou non, lors du mouvement des Gilets Jaunes débuté fin 2018, de nombreux journalistes qui couvraient les manifestations ont été insultés et maltraités. Pour Christophe Deloire, secrétaire générale de Reporters Sans Frontières « *un cap a été franchi.*⁸⁴ » Nous allons nous pencher sur ce cap franchi, sur ses causes et ses conséquences pour le journalisme français, et la vérité journalistique. France Culture a interrogé Aude Lancelin, journaliste et ancienne directrice adjointe de la rédaction de Marianne et de l'Obs, en janvier : « *Ce serait bien que certains médias dominants gardent leur distance avec le*

⁸¹ <https://www.latribune.fr/technos-medias/medias/la-concentration-actuelle-des-medias-pose-un-vrai-probleme-democratique-julia-cage-502772.html> Interview de Julia Cagé, publiée en septembre 2015 – consulté le 5 août 2019

⁸² https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2013/12/12/aides-a-la-presse-le-monde-et-le-figaro-sont-les-mieux-dotes_4333547_3236.html - consulté le 5 août 2019

⁸³ <https://blogs.mediapart.fr/tristan-barra/blog/040718/comment-garantir-lindependance-des-journalistes-francais> - consulté le 5 août 2019

⁸⁴ <https://www.europe1.fr/medias-tele/gilets-jaunes-rsf-lance-un-cri-dalarme-apres-des-agressions-de-journalistes-3837767> consulté le 6 août 2019

*pouvoir. Il y a un vrai sujet : celui de l'indépendance politique et économique des médias.*⁸⁵ » En effet, cette défiance vient d'abord de la part des journalistes eux-mêmes, qui sont parfois privés de leur liberté de travailler et d'enquêter sur les sujets de leur choix, avec l'angle de leur choix. En 2015, après le rachat de l'Express par Patrick Drahi, les journalistes ont voté deux motions de défiance envers la direction. Une qui vise Altice Media Group et Patrick Drahi, adoptée par 175 voix (19 contre et 12 blancs), et une autre qui vise Patrick Drahi et Christophe Barbier, directeur général délégué d'Altice Media Groupe et directeur de la direction du magazine l'Express, adoptée par 115 voix (85 contre, 8 blancs). De plus, 115 journalistes ont quitté le groupe après le rachat du magazine par Patrick Drahi⁸⁶. Par la suite, l'actionnaire a décidé de totalement ignorer le vote, puis qu'aucune loi ne l'obligeait à la prendre en compte. L'Express n'est pas le seul titre à subir un manque de confiance de la part des journalistes, et par conséquent de la part du lectorat. La même année, Vincent Bolloré a donné un discours devant les plus hauts cadres de Canal+, en profitant pour expliquer à plusieurs reprises que « *c'est celui qui paye qui décide.*⁸⁷ » De grands actionnaires qui investissent dans des journaux, des chaînes de télévision ou des radios n'est pas un problème en soi dans le cadre de notre sujet qui étudie les liens complexes entre journalisme et notions de vérité. Ce qui pousse à la réflexion ici, c'est que les propriétaires de ces titres, ne semblent pas vouloir garder intact l'essence même du journalisme. Un journaliste indépendant aura plus de liberté et de marge de manœuvre pour appréhender ses sujets et ses enquêtes. Son travail sera plus éthique et plus proche de la vérité journalistique, qui est de porter aux grands publics des faits, quels qu'ils soient.

La grande tendance actuelle de concentration des principaux médias pousse les français à s'interroger sur l'indépendance des journalistes, d'une part face à leurs propriétaires, grands groupes industriels ou de télécoms, et d'autre part face à l'État qui subventionne presque la totalité des titres de presse écrite. De nombreuses enquêtes ont été réalisées pour évaluer la confiance des citoyens français envers les médias. L'une d'entre elles, réalisée par Kantar est une référence dans le domaine et évalue chaque année la confiance que le peuple français accorde aux journalistes depuis 1987. Cette année, l'étude a été menée sur 1024 français du 3 au 7 janvier 2019. La crédibilité des médias, tous supports confondus n'a jamais été au plus

⁸⁵ <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-mediatique/defiance-envers-les-medias-les-raisons-de-la-colere-12> - consulté le 6 août 2019

⁸⁶ <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2015/10/13/97002-20151013FILWWW00350-l-express-la-defiance-contre-drahi-et-barbier.php> - consulté le 6 août 2019

⁸⁷ https://www.lepoint.fr/medias/le-discours-saignant-de-bolloré-devant-les-cadres-de-canal-07-07-2015-1942993_260.php#r_ - consulté le 6 août 2019

bas auprès des français. Seul 50% des sondés ont confiance en les informations qu'ils entendent à la radio, ce qui en fait le média le plus crédible. 44% des français sondés estiment que les choses se passent comme les journaux les racontent, 38% pour la télévision et seulement 25% pour internet. Les trois supports les plus fiables pour les sondés ont tous nettement régressé par rapport à l'an dernier. Révélateur de la crise d'indépendance que traversent de nombreuses rédactions françaises de nos jours, 69% des sondés pensent que les journalistes ne résistent pas aux pressions des partis politiques et du pouvoir, et 62% pensent que les journalistes dépendent des pressions de l'argent. Paroxysme de cette crise de confiance, 51% des sondés pensent que la crise des gilets jaunes n'a pas été traitée de façon correcte par les médias⁸⁸. Ces chiffres appuient le manque de confiance des français vis-à-vis des médias. C'est une conséquence logique du manque d'indépendance de bon nombre d'entre eux.

⁸⁸ <https://fr.kantar.com/médias/digital/2019/barometre-2019-de-la-confiance-des-francais-dans-les-media/> - consulté le 6 août 2019

CONCLUSION

Le journalisme, par définition, est intimement lié à tout ce qui entre dans la notion de vérité. Nous avons pu voir que vérité journalistique n'est pas forcément synonyme de vérité philosophique. Alors que la vérité philosophique va poser un mot ou une idée en adéquation avec la réalité, la vérité journalistique est bien plus complexe. Dès que le journaliste fait le choix d'un angle, l'exhaustivité, indispensable à une vérité complète sur un sujet, disparaît. La vérité journalistique ne trouve pas son essence dans l'exhaustivité mais dans la véracité des faits, la pluralité de ses arguments et son accessibilité au grand public. Par ailleurs, nous avons pu évoquer le fait que le journalisme français trouve ses racines dans la presse d'opinion, parfois subjective mais honnête, comme décrite par beaucoup de ses principaux acteurs. Le journalisme d'opinion n'en est pas moins une quête journalistique de la vérité que le journalisme factuel, très répandu dans les pays anglo-saxons. Si le journalisme français est en effet marqué par un style littéraire fort et une grande présence d'éditorialistes qui n'hésitent pas à commenter et critiquer l'actualité, le journalisme anglo-saxon est beaucoup plus factuel. Pas forcément plus proche de la véracité de l'information, le style anglo-saxon reste basé sur des faits, et se permet beaucoup moins de commenter ou de donner son avis sur cette information. Dans un premier temps, nous avons pu analyser la complexité des liens entre journalisme et vérité, qui réside déjà dans la définition même de journalisme, que ce soit en France, ou dans les pays anglo-saxons.

Dans un second temps, nous avons vu comment la vérité journalistique est définie au sein même de la profession. Les règles de déontologies sont très claires, et indiquent aux journalistes français de toujours se battre pour la vérité, et surtout de ne pas tomber dans la calomnie ou le mensonge. Ce qui rend le questionnement et la réflexion autour de la vérité dans le journalisme légitime et surtout nécessaire, est la multiplication des plateformes de partage instantanées, à savoir les réseaux sociaux. Excellents moyens de communication pour les médias, les réseaux sociaux restent néanmoins une voie grande ouverte à la prolifération de *fake news*. C'est aujourd'hui une problématique majeure dans le monde du journalisme. La vérité et le droit du grand public à l'information est mis à mal par l'émergence de ces *fake news*. Elle nécessite une grande vigilance de la part des médias et des journalistes, obligés de passer par une vérification accrue, le *fact-checking*, de la moindre information. Déjà adeptes de cette méthode de vérification, les journalistes anglo-saxons avaient pris les devants dans le

combat contre les *fake news*. Aujourd'hui, les médias français adoptent de plus en plus cette méthode de travail, permettant de limiter au maximum la diffusion des *fake news*. Encore plus important, certains médias à l'instar du Monde, ont développé une rubrique sur leur site internet permettant de décoder l'actualité, et d'affirmer ou d'infirmer les informations.

Si les *fake news* sont une nouvelle difficulté que les journalistes rencontrent quotidiennement dans leur travail et leur recherche de vérité, elles sont également exposées quotidiennement au grand public. Elles représentent donc aujourd'hui le principal danger pour les journalistes lors de leurs enquêtes, mais aussi pour les citoyens dans leur droit à l'information. La déontologie des journalistes français ainsi que la Charte de Munich s'érigaient comme des remparts face au mensonge, à la censure, à la propagande et à la manipulation de l'information. Désormais, elles ne peuvent plus contrer la propagation des *fake news* par le biais des réseaux sociaux, qui mettent en péril l'information et sa véracité. Dans certains pays d'Europe et du monde, il existe des conseils de presse qui peuvent être amenés à traiter ces *fake news*, au cas par cas comme au Québec. Ce conseil de presse existe depuis 1973, et agit comme un système d'autorégulation du métier de journaliste. Il reçoit des signalements lorsqu'un particulier, une entreprise ou une personnalité estime que la vérité a été bafouée. Le signalement est traité par le Conseil composé de six journalistes, six éditeurs, et six représentants du grand public. Il n'en résulte aucune sanction, si ce n'est morale, publiable par les journaux et médias québécois, sans obligation.

Le Conseil de presse du Québec semble presque idéal, avec une représentation égale entre les journalistes, les éditeurs et le grand public dans ce tribunal d'honneur. Cependant, nous avons évoqué et analysé quelques failles, le rendant parfois inefficace dans la lutte contre les *fake news*. Tout d'abord, les sanctions morales infligées aux journalistes ou aux médias lorsqu'ils commettent une faute, ou à l'inverse lorsqu'il ressort qu'ils sont dans leur bon droit et devoir, peuvent être publiées par les médias en question, ainsi que les autres, mais cela ne constitue en aucun cas une obligation. Un jugement peut avoir lieu dans l'ignorance complète du grand public. Aussi, le Conseil est vivement critiqué pour sa lenteur. Il met en moyenne un an pour traiter un signalement, ce qui est beaucoup trop long de nos jours. Il doit pouvoir faire face à la prolifération des *fake news* sur les réseaux sociaux à l'heure de l'instantanéité. Une diffamation, une calomnie, un mensonge, une information manipulée a le temps de faire le tour du monde des milliers de fois via les plateformes sociales comme Facebook et Twitter le temps que le signalement soit traité par le Conseil de presse. D'autre part, l'indépendance du Conseil de presse du Québec est souvent remise en question. D'un point de vue financier,

lorsque le groupe Quebecor s'est retiré du conseil en 2009, cela a accentué le problème. La participation financière manquante du groupe pour le Conseil n'a pas été comblée par les autres groupes (comme Gesca) mais bien par l'État. Le Conseil est donc financé à plus de la moitié par le gouvernement québécois depuis plus de dix ans. Même si le Conseil est respecté par la profession et le grand public, ce dernier n'est pas correctement informé de son action ainsi que de ses jugements.

En France, un conseil de presse ou un conseil de déontologie est actuellement en cours de création. Emmanuel Hoog, ancien président de l'AFP et de l'INA a été missionné l'an dernier par Françoise Nyssen alors ministre de la Culture, pour la création d'un conseil de presse en France. Il a rendu son rapport en mai 2019, dans lequel il explique la constitution en détail de ce conseil français. Il y est présenté de façon similaire au Conseil de presse du Québec, excepté le fait que le financement de la part de l'État ne doit pas excéder les 49% par soucis d'indépendance. En France, l'idée d'un conseil de presse fait l'unanimité auprès des citoyens et quelques personnalités politiques, mais divise au sein de la profession. Lorsque les uns évoquent une façon de regagner la confiance du public, de prouver la véracité des informations et un système d'autorégulation, d'autres y voient le début d'une nouvelle forme de censure.

On peut penser que ce Conseil de presse ou de déontologie vient en effet combler le manque de confiance des français à l'égard des grands médias. Cette défiance vient en partie du manque d'indépendance de ces médias depuis le rachat de bon nombre d'entre eux par des grands groupes industriels ou de télécom. A plusieurs reprises, le traitement de l'information de la part de journaux ou de chaînes de télévisions a été impacté par l'appartenance de ces médias à certains grands groupes. Omissions, ou présentation de l'actualité de façon favorable pour le propriétaire du média, ces traitements de l'information posent un problème éthique dans le monde du journalisme. De plus, ils ne sont qu'une dizaine de grandes fortunes à détenir la quasi-totalité du paysage médiatique français. La pluralité de l'information n'est donc pas assurée, alors qu'elle est nécessaire dans un pays historiquement de presse d'opinion comme la France.

Par ailleurs, la transmission et diffusion d'informations vraies et vérifiées dans le cadre de grandes enquêtes ou investigations peut être mise à mal lorsque la liberté de la presse n'est pas assurée. La France est classée seulement 32^{ème} au classement de la liberté de la presse dans le monde par Reporters Sans Frontières. La faute à ce manque d'indépendance, une crise des Gilets Jaunes qui a prouvé que la confiance envers les médias était au plus bas, et à des

obstacles sous formes de procédures-bâillons lors d'enquêtes et d'investigations. Nous avons cité comme exemple le groupe Bolloré, qui porte plainte très régulièrement contre des médias et journalistes dès la diffusion ou parution d'une enquête dans laquelle ses activités sont impliquées. Le groupe Bolloré a été condamné trois fois début 2019 pour procédures abusives. Si les journalistes sont finalement relaxés, nous pouvons noter une volonté de rendre la tâche des journalistes d'investigation particulièrement difficile. La quête de vérité journalistique est, de nos jours, plus complexe que jamais, mais de nombreux journalistes ne perdent pas espoir et continue de pratiquer leur métier avec passion, coûte que coûte.

BIBLIOGRAPHIE

Livres :

- *Alternances politiques et transformations du champ de l'information en France après 1981*, Philippe Juhem, Politix, 2001, p. 186, consulté le 31 juillet 2019
- *Models of Journalism : the functions and influencing factors*, Peter Bro, Routledge, 2018 – consulté le 1 août 2019
- *Bourdieu and the Journalistic field*, Rodney Benson, Erik Neveu, Part II *Compartitive Perspectives*, p.104, Polity Press, 2005 – consulté le 2 août 2019
- *Légitimation et système normatif : une étude de la jurisprudence du Conseil de presse du Québec*, Ulric Deschênes, 1996, p.177 – consulté le 7 août 2019

Documentaire :

- *Les Nouveaux Chiens de Garde*, de Gilles Balbastre et Yannick Kergoat, janvier 2012. 27 minutes 30, vu le 4 août 2019

Webographie :

- https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000086638_fre - consulté le 15 août 2019
- <https://www.universalis.fr/encyclopedie/affaire-dreyfus/> - consulté le 15 août 2015
- https://www.retronews.fr/histoire-de-la-presse-presse-ecrite/long-format/2018/04/04/jaccuse-de-zola-en1898?gclid=Cj0KCQjwhdTqBRDNARIsABsOl9_s_xjjBiEXCZSemPRrExtZpBaFu1patYDaDFxr4M2AjKZ8bAZ2OMMaAvMjEALw_wcB - consulté le 15 août 2019
- https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000086638_fre - consulté le 15 août 2019
- <https://rsf.org/fr/classement> - consulté le 15 août 2019
- <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789> - Article 11 - consulté le 29 juillet 2019
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_la_presse_écrite_en_France - Une Liberté de la presse encore fragile, consulté le 29 juillet 2019
- <https://www.retronews.fr/histoire-de-la-presse/long-format/2018/04/04/la-fondation-du-petit-journal-en-1863> - consulté le 15 août 2019
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Petite_presse#cite_note-6 - consulté le 30 juillet 2019

- <https://www.lhistoire.fr/les-débuts-du-«-canard-enchaîné-»> - consulté le 15 août 2019
- <http://www.snj.fr/content/déclaration-des-devoirs-et-des-droits-des-journalistes> - Déclaration des droits, paragraphe n°3, consulté le 1 août 2019
- <http://www.snj.fr/?q=content/charte-d'éthique-professionnelle-des-journalistes> - consulté le 31 juillet 2019
- https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/infos-medias-le-week-end/la-presse-d-opinion-une-specificite-francaise_1729993.html - consulté le 1 août 2019
- https://twitter.com/G_Peltier/status/253106764239749121?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E253106764239749121&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.huffingtonpost.fr%2Fjulien-longhi%2Fpeltier-polony-medias-politique-presse-dopinion_b_1967144.html - consulté le 2 août 2019
- <https://www.acpm.fr/Support/l-obs> - consulté le 2 août 2019
- <https://thehill.com/media/303552-poll-public-overwhelmingly-thinks-media-is-in-the-tank-for-clinton#.WBjCWjUuKQM.twitter> Sondage réalisé en 2016 – consulté le 4 août 2019
- <http://www.snj.fr/content/déclaration-des-devoirs-et-des-droits-des-journalistes> - consulté le 8 août 2019
- <http://www.snj.fr/content/déclaration-des-devoirs-et-des-droits-des-journalistes> - Déclaration des droits, paragraphe n°3 – consulté le 7 août 2019
- <http://www.snj.fr/content/charte-d'éthique-professionnelle-des-journalistes> - consulté le 8 août 2019
- <https://conseildepresse.qc.ca/le-conseil/mission/> - consulté le 10 août 2019
- <https://www.meta-media.fr/2018/11/11/bientot-lere-post-news.html> - consulté le 15 août 2019
- <https://fr.kantar.com/médias/digital/2019/barometre-2019-de-la-confiance-des-francais-dans-les-media/> - consulté le 6 août 2019
- <https://la-rem.eu/2014/10/lautoregulation-des-medias-glaive-ou-bouclier-pour-la-liberte/> - consulté le 7 août 2019
- <http://crej.ca/CPQ20092011.pdf> - consulté le 8 août 2019

- <https://larevuedesmedias.ina.fr/le-quebec-portrait-dun-paysage-mediatique-concentre> - consulté le 8 août 2019
- <https://www.change.org/p/pour-la-creation-d-un-conseil-de-deontologie-du-journalisme-en-france> - consulté le 8 août 2019
- <http://www.institut-viavoice.com/attentes-francais-envers-journalistes-information-medias/> - consulté le 8 août 2019
- Autocensure, définition du Larousse – consulté le 5 août 2019
- <https://www.acrimed.org/Les-53-millions-d-argent-de-poche-de-Serge-Dassault-Le-Figaro-n-en-sait-rien> - consulté le 6 août 2019
- Classement de la liberté de la presse 2019, Reporters Sans Frontières
<https://rsf.org/fr/france> - consulté le 5 août 2019
- <https://www.acrimed.org/Le-groupe-Bollere-condamne-pour-procedure-abusive> - consulté le 11 août 2019
- <https://fr.kantar.com/médias/digital/2019/barometre-2019-de-la-confiance-des-francais-dans-les-media/> - consulté le 6 août 2019

Articles de presse :

- <https://www.nouvelobs.com/societe/20060712.OBS4922/j-accuse-par-emile-zola.html> - consulté le 15 août 2019
- <https://blogs.mediapart.fr/david-f/blog/071215/medias-mensonges-information-et-propagande> - consulté le 15 août 2019
- <https://blogs.mediapart.fr/camilleguillaume/blog/090211/de-la-presse-politique-la-presse-dopinion-et-retour> - consulté le 29 juillet 2019
- Interview de Serge Lafaurie, ancien directeur de la rédaction du Nouvel Observateur, publiée le 22 novembre 2013
<https://www.nouvelobs.com/medias/20131121.OBS6499/serge-lafaurie-raconte-ses-40-annees-au-nouvel-observateur.html> - consulté le 30 juillet 2010
- <https://www.europe1.fr/politique/comment-valeurs-actuelles-est-devenu-incontournable-a-droite-2865169> - chiffres de l'Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM) – consulté le 1 août 2019
- <http://www.slate.fr/story/166925/medias-presse-journalisme-opinion-valeurs-actuelles-marianne> - Thomas Deslogis, septembre 2018 – consulté le 2 août 2019
- Le journalisme, Emile Zola, Le Figaro, 24/11/1888 – consulté le 2 août 2019

- <https://www.marianne.net/debattons/tribunes/pour-une-subjectivite-honnete-des-journalistes> - consulté le 15 août 2019
- <https://teleobs.nouvelobs.com/le-grand-oral/20170607.OBS0392/melissa-bell-j-ai-ete-choquee-d-entendre-des-journalistes-francais-exprimer-leur-opinion-en-pleine-campagne.html> Interview de Melissa Bell pour TéléObs, publiée le 11 juin 2017 – consulté le 6 août 2019
- <https://www.telerama.fr/medias/apr-s-les-robots-journalistes-voici-les-robots-specialistes-du-fact-checking,93246.php> - consulté le 3 août 2019
- https://www.lemonde.fr/technologies/article/2011/09/22/le-fact-checking-nouveaute-journalistique_1575952_651865.html - consulté le 3 août 2019
- <https://www.courrierinternational.com/article/medias-comment-le-numerique-ebranle-notre-rapport-la-verite> - Katherine Viner, The Guardian, septembre 2016 – consulté le 3 août 2019
- <http://www.slate.fr/story/19603/sarkozy-victime-du-fact-checking> Thomas Legrand, Slate, 2010 - consulté le 3 août 2019
- https://www.huffpost.com/entry/a-note-about-our-coverage-of-donald-trumps-campaign_n_55a8fc9ce4b0896514d0fd66?guccounter=1 La Rédaction du HuffPost, Juillet 2015 – consulté le 3 août 2019
- <https://www.nytimes.com/2016/11/09/business/media/media-trump-clinton.html?smprod=nytcare-iphone&smid=nytcare-iphone-share> Jim Rutenberg, The New-York Times, Novembre 2016 – consulté le 3 août 2019
- https://www.washingtonpost.com/lifestyle/style/the-media-didnt-want-to-believe-trump-could-win-so-they-looked-the-other-way/2016/11/09/d2ea1436-a623-11e6-8042-f4d111c862d1_story.html?utm_term=.565012592650 Margaret Sullivan, The Washington Post, Novembre 2016 – consulté le 4 août 2019
- <https://www.futura-sciences.com/tech/definitions/informatique-fake-news-17092/> - consulté le 15 août 2019
- [tps://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/marne/reims/florian-philippot-diffuse-fausse-nouvelle-twitter-bousculade-organisee-reims-1247559.html](https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/marne/reims/florian-philippot-diffuse-fausse-nouvelle-twitter-bousculade-organisee-reims-1247559.html)
- <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/cedric-o-prone-un-conseil-de-l-ordre-des-journalistes-20190625> - consulté le 6 août 2019
- <https://www.lapresse.ca/actualites/201708/24/01-5127196-la-presse-denonce-une-decision-du-conseil-de-presse.php> - consulté le 6 août 2019

- <https://journalmetro.com/actualites/national/39543/quebecor-quitte-le-conseil-de-presse/> - consulté le 8 août 2019
- <https://www.club-presse-bordeaux.fr/conseil-de-presse-au-quebec-40-ans-deja/> - consulté le 8 août 2019
- https://www.liberation.fr/france/2018/10/10/medias-de-1881-aux-fake-news-l-obsession-de-la-regulation_1684519 - consulté le 8 août 2019
- <https://www.lejdd.fr/Societe/faut-il-creer-un-conseil-de-deontologie-de-la-presse-en-france-3777188> - consulté le 8 août 2019
- https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2019/03/27/conseil-de-deontologie-des-medias-une-instance-d-autoregulation-sans-pouvoir-de-sanction_5442340_3236.html - consulté le 8 août 2019
- <https://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/conseil-deontologie-medias-propositions-du-rapport-hoog.html> - consulté le 8 août 2019
- <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-mediatique/un-conseil-de-deontologie-de-la-presse-une-fausse-bonne-idee> - consulté le 8 août 2019
- <https://www.lejdd.fr/Societe/faut-il-creer-un-conseil-de-deontologie-de-la-presse-en-france-3777188> - consulté le 8 août 2019
- https://www.lexpress.fr/actualite/medias/le-conseil-de-l-ordre-des-journalistes-c-est-a-vichy-que-l-on-pense_2086369.html - consulté le 10 août 2019
- https://www.lemonde.fr/politique/article/2014/11/18/le-comptable-suisse-de-serge-dassault-lui-aurait-remis-53-millions-d-euros-en-cash_4524945_823448.html - consulté le 6 août 2019
- <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/11/18/97001-20141118FILWWW00074-presse-audition-d-un-comptable-de-serge-dassault.php> - consulté le 6 août 2019
- <http://www.lefigaro.fr/societes/2014/01/10/20005-20140110ARTFIG00525-l-etat-commande-le-nouveau-rafale.php> - consulté le 6 août 2019
- <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/01/06/01016-20140106ARTFIG00561-serge-dassault-contre-attaque-et-depose-plainte-a-evry.php> - consulté le 6 août 2019
- <https://www.telerama.fr/monde/comprendre-les-procedures-baillons-le-stade-ultime-de-l-intimidation-judiciaire,158229.php> consulté le 6 août 2019
- <https://blogs.mediapart.fr/vilmauve/blog/050618/rsf-denonce-les-procedures-baillons-contre-les-journalistes> consulté le 6 août 2019

- https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/24/des-journalistes-et-des-ong-denoncent-des-poursuites-baillons-de-la-part-du-groupe-bollore_5246496_3232.html consulté le 6 août 2019
- <https://www.franceculture.fr/droit-justice/procedures-baillons-les-chercheurs-vises-par-lintimidation-judiciaire> - consulté le 6 août 2019
- https://www.liberation.fr/medias/2010/05/06/france-inter-condamne-pour-avoir-diffame-le-groupe-bollore_624660 - consulté le 6 août 2019
- <https://www.bastamag.net/Bollore-perd-definitivement-son-premier-proces-en-diffamation-intente-a> - consulté le 6 août 2019
- <https://onnesetairapas.org/Condamne-par-trois-fois-pour-procedures-abusives-Bollore-ne-lache-rien> - consulté le 11 août 2019
- <https://www.latribune.fr/technos-medias/medias/la-concentration-actuelle-des-medias-pose-un-vrai-probleme-democratique-julia-cage-502772.html> Interview de Julia Cagé, publiée en septembre 2015 – consulté le 5 août 2019
- https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2013/12/12/aides-a-la-presse-le-monde-et-le-figaro-sont-les-mieux-dotes_4333547_3236.html - consulté le 5 août 2019
- <https://blogs.mediapart.fr/tristan-barra/blog/040718/comment-garantir-lindependance-des-journalistes-francais> - consulté le 5 août 2019
- <https://www.europe1.fr/medias-tele/gilets-jaunes-rsf-lance-un-cri-dalarme-apres-des-agressions-de-journalistes-3837767> consulté le 6 août 2019
- <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-mediatique/defiance-envers-les-medias-les-raisons-de-la-colere-12> - consulté le 6 août 2019
- <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2015/10/13/97002-20151013FILWWW00350-l-express-la-defiance-contre-drahi-et-barbier.php> - consulté le 6 août 2019
- https://www.lepoint.fr/medias/le-discours-saignant-de-bollore-devant-les-cadres-de-canal-07-07-2015-1942993_260.php#r_ - consulté le 6 août 2019

ANNEXES

Interview de Melissa Bell, réalisée au téléphone le 6 août 2019 :

Lors de votre interview pour TéléObs vous aviez dit être un peu choquée par le fait que les journalistes donnent trop leur opinion et jouent le jeu du populisme lors des élections présidentielles en France. Pouvez-vous me parler un peu de ça ?

D'une part, vous aviez raison lorsque vous expliquiez qu'il y a une différence historique entre le journalisme français et anglo-saxon. Mais elle est aussi culturelle. La culture journalistique anglo-saxonne amène les journalistes à être plus agressif envers le pouvoir. Par ailleurs le journalisme anglo-saxon garde une certaine distance avec le pouvoir et surtout ne va jamais avoir peur de lui rentrer dedans. Historiquement, attaquer certaines personnalités politiques sur leur vie privée est quelque chose qui se faisait beaucoup, et qui se fait encore. On le voit beaucoup moins en France. Alors, certes ça peut mener vers des dérives dont le journalisme français est préservé, mais le journalisme anglo-saxon a toujours voulu jouer ce rôle de quatrième pilier de la démocratie.

Donc, à propos des élections, on a assisté à une vague populiste en Grande-Bretagne avec le Brexit, puis aux Etats-Unis avec l'élection de Donald Trump. Celle-ci commençait à toucher la France lors des élections présidentielles de 2017. Je pense que certains médias n'étaient tout simplement pas prêts à des événements pareils. Je pense notamment à BFMTV, qui a une structure légère et qui n'ont pas d'outil de fact-checking en interne. Du coup, à ce moment-là, le populisme les remettait sans cesse en question. De par sa définition et sa nature, le populisme est dans tous les cas un sujet compliquer à traiter.

En France, on a la sensation qu'il y a plus de place pour les chroniqueurs ou éditorialistes que pour les journalistes qui donnent les faits. Lors des élections, ils sont nombreux à être tomber dans le panneau face à Marine Le Pen. À ce moment-là, on tombe dans le post-vérité, il n'y a plus que des opinions mais pas de faits.

D'où l'importance du fact-checking de nos jours. Il y a une vingtaine d'années, CNN avait fait un reportage sur la guerre du Vietnam. Des militaires américains s'étaient plaints du traitement d'une certaine information. Et au final, ils avaient raison, puisque le travail déontologique pour que CNN puisse se défendre correctement n'avait pas été fait. Depuis, il y a eu la création d'un système de vérification très pointu au sein de la rédaction. Il marche en trois étapes, avec une vérification méticuleuse de chaque tournure de phrase, chaque mot

employé. C'est long et fastidieux, mais c'est une structure qui prévient les erreurs et nous ramène toujours à la notion de fait. Ça nous permet de contrer ceux qui accusent la presse et les médias en général de n'être que des opinions. On peut alors leur dire : « Non, ce sont des faits qui ont été vérifiés » et on peut discerner le mensonge de la vérité.

Vous parliez de fact-checking à l'américaine, et que les médias anglo-saxons étaient beaucoup plus neutres vis à vis des questions politiques. Pourtant en 2016 lors de l'élection de Donald Trump, les principaux médias américains se sont laissés aller, jusqu'à être obligé de faire des mea culpa après son élection...

C'est vrai, mais je ne pense pas que le traitement médiatique des campagnes électorales des candidats ait été le même qu'en France, avec cette notion d'opinion. Ces mea culpa servaient plutôt à dire qu'ils ne l'avaient pas vu venir. Ils devaient expliquer pourquoi des médias et organisations qui s'occupaient des élections quotidiennement pendant des mois n'ont pas vu venir le populisme. Ils n'ont pas entendu le cri du peuple et n'ont pas pu anticiper le résultat de cette élection.

Le principal souci, à mon sens, c'est qu'il y a un fossé entre les rédactions et le peuple, presque de la même façon qu'entre les personnalités politiques et le peuple. Cette grande division vient du fait que les journalistes sont armés de diplôme, ont une certaine éducation. Avoir une représentativité dans les médias est donc très difficile. Cette élection était une surprise pour tout le monde. Pour comprendre et anticiper l'élection de Donald Trump, ainsi que pour comprendre et anticiper le Brexit, il fallait aller au contact des gens, presque se mettre à leur place. C'est l'incapacité à entendre une colère générale et populaire qui porte au pouvoir des personnages ou des idées inattendues.

Pour moi les journalistes américains, pour la plupart, n'ont pas été autant dans l'opinion que les journalistes français. Encore aujourd'hui, ils évoquent beaucoup Donald Trump, c'est vrai, et de façon négative souvent, c'est vrai aussi, mais les faits sont là. Par exemple, le New-York Times a fait un peu sensation avec son compteur de mensonges prononcés par Donald Trump. Je pense que ce n'est pas de l'opinion, les faits sont là et démontrables, ce n'est pas juste une opinion. Ils n'ont pas juste écrit « Trump est un menteur », ils ont démontré et expliqué chacun des mensonges. Ce n'est pas contre lui sur une base totalement subjective. Je ne pense pas qu'on puisse dire qu'ils sont anti-Trump, mais plutôt pro-vérité.

Quand Donald Trump s'est présenté aux élections présidentielles, il avait déjà un historique, il était connu. Le but des journalistes est d'essayer de creuser pour garder la lumière et la

transparence sur une Maison Blanche qui souhaite l'opacité. Donc ce n'est pas de l'opinion comme on peut voir en France, aux Etats-Unis ce n'est pas nécessaire.

Quand j'entendais les journalistes, éditorialistes ou chroniqueurs français dire que le Front National ou le Rassemblement National au pouvoir serait une catastrophe je me disais « non, on ne doit pas dire ça, ce n'est pas notre travail. » Pour le peuple, ce n'est pas pertinent de savoir ce que pense monsieur X ou Y, ça leur est égal. On peut prendre l'exemple récent des Gilets Jaunes, ce n'est pas l'avis de tel ou tel chroniqueur qui va effectuer le vrai travail de journaliste. Ce qu'il fait c'est une enquête, une investigation au sein du mouvement. Il faut comprendre le mouvement, savoir d'où il vient, qui se cache derrière, quels en sont les dangers. C'est ça qui est intéressant, pas l'opinion des journalistes. Tout ce travail journalistique, on ne peut pas le faire si on est partisan.

Pour vous, quelles sont les principales différences et ressemblances entre le journalisme anglo-saxon et français ?

Je dirais que le journalisme français ne se considère pas comme un contre-pouvoir, ou si c'est le cas, il le fait avec moins de force que le journalisme anglo-saxon. Mais je pense que c'est en train de changer, notamment parce que les frontières sont plus souples, on voit ce qui se fait dans d'autres pays en termes de journalisme. Le Canard Enchaîné a toujours joué ce rôle pour faire éclater la vérité, comme avec l'affaire François Fillon.

Plus récemment il y a Médiapart aussi qui fait changer les choses. Mais historiquement, je pense qu'il y a une différence d'agressivité envers le pouvoir en place. Je pense que la presse et les médias sont là aussi pour s'assurer que les choses soient bien faites, notamment au pouvoir. C'est essentiel pour préserver la démocratie.

Une différence notoire entre le journalisme français et anglo-saxon est que dans les rédactions françaises, les journalistes ont presque tous le même parcours. C'est en ça aussi qu'ils se rapprochent des politiques dans les yeux des français. Ils sortent des mêmes écoles, ils viennent des mêmes milieux...

La presse d'opinion ne rend-t-elle pas l'information un peu trop biaisée par moments ?

L'opinion rend toujours l'information biaisée, mais ce n'est pas biaisé dans le sens négatif du terme. En fait, l'opinion n'est pas un problème tant que c'est basé sur des faits. Je vais même dire que ce n'est pas parce qu'il existe de la presse et des médias qui se basent sur des faits

que ceux-ci ne doivent pas être combatifs. Factuel, neutre, oui, mais pas détaché. Les journalistes ne peuvent pas être insensibles aux événements. Le journalisme est toujours un combat mais qui se base sur des faits.

Comparaison réalisée par Acrimed, afin de constater les différents traitements de l'information et l'influence des propriétaires des médias, p.47.

D'après ces titres de presse, quel média vous semble le plus susceptible d'appartenir à Serge Dassault ?

info
Serge Dassault admet avoir acheté des votes à Corbeil-Essonnes
LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2013 À 06:30 Par Guillaume Gavien

ffi
FRANCE - Article publié le : lundi 16 septembre 2013 à 20:56 - Dernière modification le : lundi 16 septembre 2013 à 20:56
France: le sénateur Serge Dassault, patron du groupe d'armement, convoqué par la justice

LA VOIX DU NORD
Serge Dassault: une convocation par les juges après des aveux de corruption publiés par Mediapart
PUBLIÉ LE 16/09/2013

lemonde.fr
Un enregistrement renforce les soupçons d'achats de voix à Corbeil-Essonnes
LE MONDE | 16.09.2013 à 12h07 |

FRÈRE SUR IMAGES
L'AVEU DE DASSAULT (MEDIAPART)
Par Anne-Sophie Jacques le 15/09/2013

LE FIGARO.fr
Les avocats de Serge Dassault dénoncent «l'enregistrement pirate» diffusé par Mediapart
ACTUALITÉ > SOCIÉTÉ Par Figaro.fr Mis à jour le 16/09/2013 à 21:07 | Publié le 16/09/2013 à 19:33

BFM TV
ENREGISTREMENT ACCABLANT CONTRE DASSAULT: RÉACTIONS À CORBEIL-ESSONNES - 16/09

metronews
CRÉÉ : 16-09-2013 18:23
Suspicion de fraude à Corbeil-Essonnes : Dassault convoqué par les juges

Europe 1
Corbeil-Essonnes : les aveux enregistrés de Dassault
Par Marc-Antoine Blondier avec Alain Acco et AFP
Publié le 16 septembre 2013 à 07h55
Mis à jour le 16 septembre 2013 à 19h46

MEDIAPART
CORRUPTION — ENQUÊTE
La police se saisit de l'aveu enregistré de Dassault
19 SEPTEMBRE 2013 | PAR FABRICE APFI

Rue89 15/09/2013 à 18h30
Dassault : l'aveu enregistré de la corruption

L'Humanité.fr
POLITIQUE - L'Humanité.fr le 16 Septembre 2013
Achat de votes à Corbeil-Essonnes: Mediapart enfonce le clou

LesEchos.fr
Achat de voix : Mediapart remet à la police un enregistrement de Dassault
19/09 | 21:32

Le Parisien
ESSONNE
Serge Dassault convoqué chez les juges
Marie D'Ornellas | Publié le 17 sept. 2013, 07h00

Slate.fr
SELON MEDIAPART, SERGE DASSAULT «ADMET AVOIR PAYÉ» POUR UNE VICTOIRE ÉLECTORALE
Par Slate.fr | publié le 15/09/2013 à 23h04, mis à jour le 15/09/2013 à 23h05

Le Télégramme
Serge Dassault. Mediapart diffuse des aveux de corruption
16 septembre 2013 à 06h57